

PIECE n°2.6

Annexe 5 Dossier de concertation

EOLE DE LA PIERRE HARDY
32-36 rue de Bellevue
92100 Boulogne-Billancourt

Vincent SORDEL
0789891199
v.sordel@wpd.fr

1. DESCRIPTION DU PROJET

- 1.1. Descriptif du projet
- 1.2. Note de présentation non technique
- 1.3. Justificatifs de maîtrise foncière

2. ETUDE D'IMPACT

- 2.1. Etude d'impact
- 2.2. ANNEXE 1 – Etude écologique
- 2.3a. ANNEXE 2 – Etude paysagère
- 2.3b. ANNEXE 2 – Carnet de photomontages
- 2.4. ANNEXE 3 – Etude acoustique
- 2.5. ANNEXE 4 – Courriers exploratoires
- 2.6. **ANNEXE 5 – Dossier de concertation**
- 2.7. Résumé non technique de l'étude d'impact

3. AUTRES PIECES

- 3.1a. Etude de dangers
- 3.1b. Résumé non technique de l'étude de dangers
- 3.2. Capacités techniques et financières

4. PLANS

- 4.1. Carte de situation au 1/25 000e
- 4.2. Eléments graphiques, plans ou cartes
- 4.3. Plans d'ensemble
- 4.4. Plans de masse

5. AUTRES

- 5.1. CERFA 16017
- 5.2. Accusés de réception des RNT



SOMMAIRE

1. Présentation de l'entreprise	5
2. Description du projet	5
a. Origine et historique du projet	5
b. Localisation et implantation	6
c. Retombées locales du projet	7
3. Permanence publique	8
a. Permanence du 24 mai 2023	8
b. Permanence du 24 novembre 2025	8
4. Comité de Projet.....	10
a. Cadre règlementaire	10
b. Communication.....	11
c. Compte rendu du comité de projet du 11 décembre 2025	12
5. Récapitulatifs des mesures ERCA	13
a. Paysage : éloignement des habitations.....	13
b. Paysage : bourses aux arbres à Boulages et à Courcemain	13
c. Ecologie : régulation des éoliennes en faveur des chiroptères	14
d. Ecologie : Mise en place d'un dispositif anticollision	12
e. Acoustique : plan de fonctionnement des éoliennes	14
f. Financement participatif	15
6. Le site internet du projet	15
ANNEXE 1 : Bulletin d'information de mai 2023.....	16
ANNEXE 2 : Bulletin d'information d'octobre 2025.....	21
ANNEXE 3 : Présentation du comité de projet de décembre 2025.....	26

Préambule

Dans le cadre de l'application du décret n° 2017-626 du 25 avril 2017, relatif à la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, le présent dossier de concertation a été effectué afin de mettre en avant les différentes démarches menées en lien avec le projet éolien de Vent des Vignes.

Depuis l'origine du projet, la société a en effet décidé d'informer les élus de manière transparente, afin de s'assurer de leur accord pour démarrer les études de faisabilité et ainsi envisager l'installation de nouvelles éoliennes sur le territoire.

Dans le prolongement de cette démarche une permanence publique ainsi qu'un comité de projet ont été organisés par wpd.

1. Présentation de l'entreprise

Le groupe wpd est spécialisé depuis plus de 20 ans dans la conception, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens. Fondé en Allemagne en 1996 pour réaliser des parcs éoliens, le groupe wpd est devenu depuis plusieurs années un des leaders sur le marché des énergies renouvelables. Depuis la création du groupe, wpd a installé plus de 2700 éoliennes à travers le monde représentant une puissance installée supérieure à 6,7 GW. Au niveau international, des filiales de wpd sont présentes dans la majorité des pays européens, ainsi qu'en Asie et en Amérique. Plus de 4 000 personnes travaillent aujourd'hui à la concrétisation des projets au sein du groupe wpd.

En France wpd onshore France, filiale du groupe wpd créée en 2002, est chargée de l'identification des sites, du développement des projets, du financement des parcs éoliens terrestres. La société wpd onshore France est présente dans de nombreuses régions (Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire, Bretagne, Normandie, etc.). Grâce à un siège situé à Boulogne-Billancourt (92) et 7 agences harmonieusement réparties sur le territoire national (Limoges (87), Nantes (44), Dijon (21), Nancy (54), Lille (59), Lyon (69) et Cholet (49)) l'équipe de wpd onshore France est au plus près de ses projets.

Afin de garantir des projets éoliens de qualité, wpd onshore France travaille en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les riverains, les associations locales, les bureaux d'études et les propriétaires de terrains.

En 2025, wpd renforce son positionnement en faisant l'acquisition de l'entreprise Calycé ainsi qu'une partie de son portefeuille éolien, afin de consolider la présence du groupe dans la région Grand Est et d'accroître ses compétences en matière de construction et de financement de projets.

Désormais, wpd onshore Reims (anciennement Calycé) prendra en charge le financement, la construction et le pilotage opérationnel du projet. L'entreprise mobilisera l'ensemble de ses expertises techniques, humaines et financières pour en assurer la réussite, via sa société de projet Eole de la Pierre Hardy.

2. Description du projet

a. Origine et historique du projet

Le projet éolien découle d'une prospection cartographique multicritère visant à identifier des zones compatibles avec les contraintes réglementaires, environnementales, paysagères et techniques propres au développement éolien. Cette phase amont a permis de qualifier le secteur de Boulages comme présentant un potentiel de développement satisfaisant au regard des critères de gisement de vent, d'accessibilité, d'éloignement à l'habitat et de servitudes réglementaires.

A la suite de cette phase d'identification, un premier entretien a été organisé avec Madame la Maire le 02 novembre 2021 afin d'exposer les résultats de la prospection et de vérifier la faisabilité d'une démarche de développement sur le territoire.

Une première réunion de travail avec le conseil municipal s'est déroulée le 16 décembre 2021. Cette réunion avait pour objet de présenter les enjeux du projet, une carte de la zone d'implantation potentielle présentant les différentes contraintes techniques du projet et les étapes réglementaires associées.

Une seconde réunion, organisée le 22 avril 2022, a permis de présenter plus en détail la société porteuse du projet, son expertise technique, ainsi que le cadre d'intervention envisagé pour les études préalables et la concertation locale.

À l'issue de ces échanges, le conseil municipal a délibéré favorablement le 03 juin 2022 pour le développement du projet par la société Calycé, formalisation indispensable permettant l'engagement des études préalables.

En mars 2023, la DREAL a publié les Zones Favorables au Développement Éolien (ZFDE), dans lesquelles se situe la commune de Boulage, confortant ainsi la pertinence du territoire vis-à-vis de la planification régionale et des politiques énergétiques en vigueur.

Dans le cadre de la concertation avec la population, une permanence publique s'est tenue le 24 mai 2023 à Boulages. Une dizaine d'habitants ont pu s'informer sur le projet, la société porteuse, la localisation prévue du mât de mesure, le nombre potentiel d'éoliennes et les distances vis-à-vis des habitations.

Un rendez-vous a ensuite été organisé le 14 novembre 2023 avec Mme le Maire et Hervé PACQUETTET, conseiller municipal. Cette réunion a permis de faire un point détaillé sur l'avancement des études et sur le programme prévisionnel. La municipalité a également exprimé son souhait de modifier le nom du projet, pour le nommer Vent des Vignes, faisant référence à un lieu-dit de la commune.

Le 16 février 2024, une réunion supplémentaire s'est tenue avec Mme le Maire et son premier adjoint. Les échanges ont également porté sur les mesures d'accompagnement, incluant une participation financière d'environ 50 000 € destinée au cofinancement de panneaux solaires sur la halle communale en cours de réhabilitation.

Tout au long de l'année 2025, divers échanges ont eu lieu avec Madame la Maire et des conseillers municipaux, permettant d'avoir un suivi régulier de l'avancement du projet.

Le 14 octobre 2025, nous avons de nouveau rencontré le conseil municipal afin de présenter les implantations finales du projet.

b. Localisation et implantation

Le projet éolien de Vent des vignes se situe sur la commune de Boulages, dans le département de l'Aube. Il est composé de 9 éoliennes dont la hauteur totale varie de 150m à 240m.

L'ensemble des implantations d'éoliennes a été défini de manière à minimiser les interactions avec les zones sensibles et habitées. Chaque mât se situe à plus de 200 mètres des lisières de boisements, à plus de 1 500 mètres des habitations les plus proches, et à environ 240 mètres des voies de circulation.

De plus, l'implantation respecte l'ensemble des contraintes aéronautiques, notamment celles émises par la DIRCAM, garantissant ainsi la compatibilité du projet avec les servitudes et les exigences de la sécurité aérienne.

Ces dispositions traduisent la volonté du porteur de projet d'assurer une intégration harmonieuse du parc éolien dans son environnement, tout en préservant la sécurité, le confort des riverains et la biodiversité locale.

D'après les données d'IGN



Tableau 1 : Retombées locales du projet.

3. Permanence publique

Dans le cadre du développement du projet éolien Vent des Vignes, deux permanences publiques ont été organisées afin d'informer la population, de présenter l'avancement des études et de recueillir les questions ainsi que les observations des habitants.

a. Permanence du 24 mai 2023

La première permanence s'est tenue le mercredi 24 mai 2023, en mairie, de 14h à 19h. Les habitants avaient été préalablement informés de cette rencontre grâce à la distribution d'un bulletin d'informations (**annexe 1**) dans la commune.

Elle avait pour objectif de permettre aux riverains d'exprimer leurs opinions sur le projet, de s'informer sur son déroulement et notamment de découvrir l'emplacement prévu pour le futur mât de mesure.

L'ensemble de l'équipe en charge du projet était présent pour accompagner les échanges. Des cartes détaillant l'implantation du mât, la zone d'étude et la zone d'implantation potentielle définie à 1 500 mètres des habitations, conformément à la demande du conseil municipal étaient mises à la disposition du public.



Figure 2 : Permanence publique du 24 mai 2023.

b. Permanence du 24 novembre 2025

La seconde permanence a eu lieu le 24 novembre 2025, toujours en mairie. Les habitants ont été informés de sa tenue grâce à la distribution d'un bulletin d'informations (**annexe 2**).

Cette permanence publique a permis de s'adresser aux habitants avec le projet éolien du Vent des Vignes finalisé. Elle a donné l'occasion d'échanger avec les intervenants de wpd et de permettre aux habitants de pouvoir se projeter sur une implantation définitive, construite par les actions précédentes de concertation.

Durant cette soirée, les participants ont eu l'occasion de poser leurs questions aux porteurs du projet. La première prise de parole a porté sur la localisation du poste source pour le projet éolien. Les représentants de wpd ont précisé qu'aucun poste source n'était prévu à ce stade, rappelant que le raccordement du parc au réseau électrique relève du gestionnaire de réseau. L'équipe projet a indiqué qu'un poste source devra être installé afin d'assurer un raccordement optimal, mais que sa localisation et son implantation ne pourront être définies qu'après le dépôt du dossier auprès du gestionnaire de réseau.

La seconde question a concerné les postes de livraison situés à proximité des éoliennes B2, B4 et B5. Cette précision a permis de confirmer la cohérence du positionnement des éoliennes.

Une troisième interrogation a porté sur l'éolienne B9, jugée excentrée par rapport aux autres machines. Les intervenants de wpd ont expliqué que ce choix résulte de contraintes spécifiques liées au projet : la présence des autres éoliennes du parc et des installations préexistantes, l'effet de sillage nécessitant une zone d'exclusion d'environ 500 mètres, ainsi que les accords fonciers avec les propriétaires agricoles ont conduit à positionner l'éolienne à cet emplacement précis.

Les participants ont ensuite posé des questions aux porteurs de projet sur les résultats de l'étude relative aux chauves-souris. Le mât de mesure a permis de collecter de nombreuses informations sur les espèces présentes sur le site, révélant une diversité importante. Des écoutes complémentaires seront réalisées et des mesures supplémentaires mises en place pour réduire la mortalité des chauves-souris.

Enfin, plusieurs participants ont souhaité mieux comprendre l'intérêt et les implications de la phase de consultation publique, en se demandant si cette phase constituait un moment charnière pour le projet. Les représentants de wpd ont rappelé qu'il s'agit d'une procédure officielle et obligatoire, qui intervient une fois le dossier complet déposé auprès des services de l'État. Cette consultation publique dure 3 mois et implique la tenue de deux réunions publiques, l'une au début de cette période et l'autre à la fin. Conduite par un commissaire-enquêteur indépendant ou une commission d'enquête, elle a pour objectif de recueillir les avis, observations et remarques du public afin de garantir la transparence, l'impartialité et la prise en compte des enjeux environnementaux, techniques et socio-économiques.

Il a été souligné que la consultation publique constitue un moment essentiel de participation citoyenne :

- Chacun peut consulter l'intégralité du dossier (études, plans, mesures environnementales, notices réglementaires, etc.) ;
- Formuler des observations écrites ;
- Poser des questions sur tous les aspects du projet.
- Contrairement à l'enquête publique, le porteur de projet apporte des réponses tout au long de la consultation publique aux questions et remarques formulées au cours de celle-ci.

Cette étape est cruciale, car les contributions recueillies permettent au commissaire-enquêteur de rédiger un compte rendu assorti d'une conclusion motivée qui est transmis ensuite à l'autorité administrative. Bien que non décisive, cette étape éclaire l'État avant toute autorisation et garantit que le projet est compris, discuté et évalué à la lumière des attentes et préoccupations du public.

L'équipe wpd a rappelé les prochaines étapes du projet éolien :

- La prochaine étape est prévue le 11 décembre 2025, avec la tenue du Comité de Projet.
- Le dépôt du Résumé Non Technique suivra.



Figure 3 : Permanence publique du 24 novembre 2025.

4. Comité de Projet

a. Cadre réglementaire

L'article 16 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) a créé l'article L. 211-9 du code de l'énergie, qui prévoit qu'un porteur de projet d'énergies renouvelables (ENR) d'une puissance installée supérieure ou égale à un seuil, dépendant du type d'énergie utilisée, et dont l'installation est située en dehors d'une zone d'accélération où les communes souhaitent prioritairement voir des projets d'ENR s'implanter, organise un comité de projet.

Le décret n°2023-1245 du 22 septembre 2023 en précise les modalités d'application. Les membres obligatoires du comité de projet sont :

- Un représentant de chaque commune d'implantation du projet d'installation de production d'énergies renouvelables,
- Un représentant de chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les communes d'implantation sont membres,
- Un représentant de chaque commune dont une partie du territoire est située à une distance, prise à partir du périmètre de l'installation, inférieure au rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées pour la rubrique dont l'installation relève,
- Le porteur de projet.

À la demande d'un membre du comité, des représentants de certaines institutions peuvent prendre part à cette rencontre. Il s'agit notamment : d'un représentant du préfet, d'un représentant du gestionnaire public de distribution et/ou du transport.

A la demande de l'un des membres obligatoires hors communes situées dans le rayon d'affichage, toute autre partie intéressée.

La tenue du comité de projet est l'occasion de présenter aux différents participants l'avancée des grandes lignes du projet : caractéristiques, objectifs, coût, enjeux socio-économiques, implantations, etc.

b. Communication

Lors du comité de projet, le porteur de projet, dans sa présentation, revient sur les éléments importants à partager avec les différents participants. Ces données concernent notamment : les objectifs et caractéristiques du projet, le choix de l'implantation, les enjeux du projet, son coût et les retombées financières. Le détail de cette présentation est à retrouver en Annexe 1.

En vue de la tenue du comité le 10 décembre 2025, une invitation a été envoyée aux différentes parties prenantes tel que précisé précédemment.

Communes : Allemanche-Launay-et-Soyer, Anglure, Angluzelles-et-Courcelles, Bagneux, Bessy, Boulages, Champfleury, Charny-le-Bachot, Clesles, Courcemain, Droupt-Sainte-Marie, Étreilles-sur-Aube, Faux-Fresnay, Granges-sur-Aube, La Chapelle-Lasson, Longueville-sur-Aube, Marsangis, Méry-sur-Seine, Plancy-l'Abbaye, Rhèges, Saint-Oulph, Saint-Saturnin, Salon, Thaas, Vouarces.

EPCI : Communauté de Communes de Seine et Aube

La figure 4 présente un exemple de l'invitation transmise.



Monsieur le Maire
Mairie de Vouarces
Grande rue
51260 Vouarces

Fait à Brévonnes, le 17 novembre 2025

Objet : Invitation d'un représentant au comité du projet éolien de Vent des Vignes du 11/12/2025

Monsieur,

Dans le cadre de notre engagement commun pour le développement du projet éolien de **Vent des Vignes** et conformément aux exigences de la loi d'accélération des énergies renouvelables, nous vous convions à la prochaine réunion du comité de projet relatif au projet éolien de Vent des Vignes.

Le porteur de projet présente au comité de projet :

- Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- En outre, pour les projets d'installations mentionnées aux 1° à 6° de l'article R. 211-6
 - o Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
 - o Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;
 - o Les options de raccordement envisagées ;
 - o Le cas échéant, la réponse aux observations formulées par le maire de la commune d'implantation du projet en application de l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement.

Nous vous prions de bien vouloir confirmer votre participation.

La réunion se tiendra le jeudi 11 décembre 2025 à 18h00 à la **mairie de Boulages** :

4 rue de l'Église
10380 Boulages

Pour toute question ou information complémentaire, merci de contacter **Chloé ZITOUNI**, chargée de territoire éolien de **Vent des Vignes**.

Dans l'attente de votre confirmation et de vous rencontrer à cette occasion, veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Mairie de Boulages

4 rue de l'Église

10380 Boulages

Téléphone : 03 25 37 45 67

Mail : mairie.boulages@wanadoo.fr

Chloé ZITOUNI – Chargée de territoire

wpd onshore France

La Loge Lionne

10220 Brévonnes

Téléphone : 06 73 64 50 39

Mail : c.zitouni@wpd.fr



Figure 4 : Modèle de la lettre d'invitation.

c. Compte rendu du comité de projet du 11 décembre 2025

Le comité de projet réuni le 11 décembre 2025 à Boulages a permis de présenter le projet éolien Vent des Vignes, porté par wpd onshore Reims.

Il a été rappelé que le projet prévoit l'implantation d'un parc éolien de neuf machines, composé de six éoliennes de 4,5 MW et trois éoliennes de 3,8 MW, pour une puissance installée totale de 38,4 MW. Les éoliennes auront une hauteur maximale de 240 mètres en bout de pales. La production annuelle estimée est d'environ 109 GWh, correspondant à la consommation électrique de plusieurs dizaines de milliers de foyers, hors chauffage. Le projet respecte un éloignement minimal de 1 500 mètres par rapport aux habitations.

La zone d'implantation, située sur le territoire de la commune de Boulages, est compatible avec le Schéma Régional Éolien, intégrée dans une Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables, et conforme aux documents d'urbanisme locaux. L'implantation s'inscrit dans la continuité du motif éolien existant et respecte les servitudes aéronautiques civiles et militaires, sous réserve des contraintes liées au radar militaire, intégrées dans la conception du projet.

Les chemins d'accès aux éoliennes ont été présentés comme des hypothèses à ce stade, leur tracé définitif dépendant des choix du futur constructeur des machines.

Les études environnementales, paysagères et acoustiques menées ont permis d'identifier les principaux enjeux du site, dominé par des milieux agricoles ouverts. Des mesures spécifiques sont prévues afin de limiter les impacts sur la faune, l'avifaune et les chauves-souris, ainsi que sur le paysage et le cadre de vie. Les enjeux liés à l'éclairage nocturne des éoliennes ont été soulevés lors des échanges.

Le raccordement électrique du parc fait l'objet de plusieurs scénarios, dépendant des capacités des postes sources locaux, avec un principe commun de câbles enterrés le long des voiries. Le recours à des solutions de stockage par batteries a été évoqué mais ne constitue pas une réponse aux contraintes de capacité du réseau.

Enfin, les intervenants de wpd ont rappelé les retombées économiques et fiscales du projet pour le territoire, les actions de concertation menées avec les élus et les habitants, ainsi que le calendrier prévisionnel, prévoyant un dépôt de la demande d'autorisation début 2026 et une mise en service envisagée à l'horizon 2030.

5. Récapitulatifs des mesures ERCA

L'implantation du projet de Vent des vignes a été choisie en tenant compte des différentes contraintes du secteur. Cela inclut les préconsultations réalisées auprès des organismes concernés (opérateurs téléphoniques, gestionnaires de gaz, etc.), les études menées pour identifier les enjeux et impacts potentiels du projet sur le plan écologique, paysager et acoustique, ainsi que les demandes formulées par les élus, notamment l'implantation à plus de 1 500 mètres du village de Boulage. L'implantation finale constitue ainsi un compromis, visant à développer un projet avec le moindre impact possible.

Afin de réduire les impacts potentiels, plusieurs mesures de mitigation ont été intégrées dès la conception du projet. Des mesures d'accompagnement sont également envisagées. Certaines de ces actions concernent directement les riverains et sont présentées ci-dessous, tandis que d'autres visent à protéger leur environnement, notamment la faune, comme détaillé dans l'étude écologique.

a. Paysage : éloignement des habitations

La réglementation impose un éloignement minimum de 500 mètres par rapport aux habitations afin de limiter la prégnance visuelle des éoliennes. Comme le montre le schéma ci-dessous, cette prégnance diminue fortement dans les 1 000 à 1 500 premiers mètres. En concertation avec les élus de Boulages, Eole de la Pierre Hardy a choisi de respecter un éloignement de 1 500 mètres par rapport aux premières habitations du village, afin de réduire l'impact visuel des éoliennes du parc.

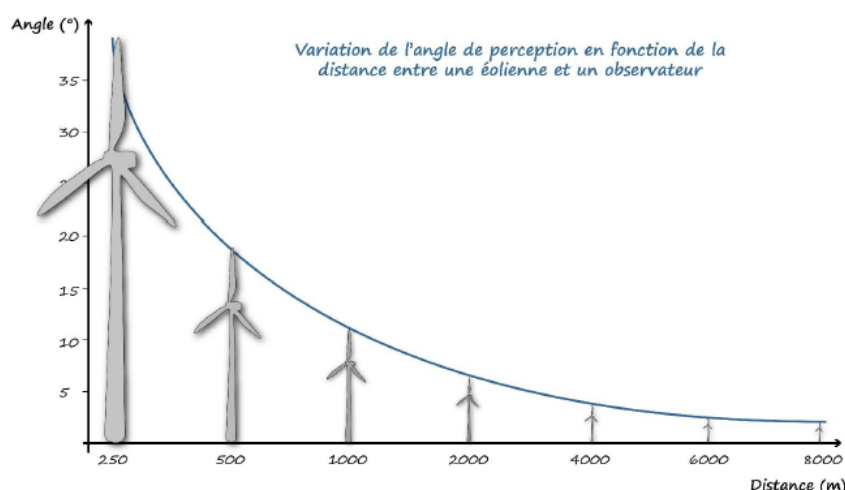


Figure 5 : Variation de l'angle de perception des éoliennes de 200 m, selon l'éloignement de l'observateur (source : Bureau d'études Jacquelin et Chatillon).

b. Paysage : bourses aux arbres à Boulages et à Courcemain

La bourse aux végétaux a pour objectif de fournir gratuitement aux riverains intéressés des plants destinés à réduire ou atténuer la visibilité des éoliennes depuis les habitations les plus exposées. Cette mesure permettra notamment de limiter les visibilités depuis les espaces privés des habitations de la ferme du Moulin, en frange nord de Boulages et au sud de Courcemain, où les incidences visuelles ont été jugées fortes.

Un paysagiste sera présent lors de la bourse pour prodiguer des conseils personnalisés aux participants. Différentes essences seront proposées, qu'il s'agisse d'arbres tels que l'érable ou d'arbustes comme le chèvrefeuille, afin de diversifier les plantations. L'objectif n'est pas de créer des haies ou des bandes continues autour des habitations, mais de favoriser des plantations adaptées qui limitent les lignes de vue vers le parc éolien tout en assurant une bonne insertion paysagère des végétaux dans leur environnement.

Le coût estimé de cette mesure d'accompagnement s'élève à 20 000 €.

c. Ecologie : régulation des éoliennes en faveur des chiroptères

L'activité des chauves-souris dépend notamment de la vitesse du vent, ce qui rend efficace le bridage des éoliennes fondé sur les conditions météorologiques. Entre le 1er mars et le 31 octobre, il est prévu de mettre les éoliennes en drapeau lorsque le vent est inférieur à la *cut-in speed* (≈ 3 m/s), afin de réduire les risques de collision, particulièrement élevés par vent faible.

Un bridage supplémentaire sera appliqué durant la même période, en fonction des paramètres favorables à l'activité des chiroptères (vent, température, horaires nocturnes). Les espèces les plus concernées sont la Noctule commune, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Nathusius. Le plan de bridage combinerait l'absence de pluie, une plage horaire nocturne élargie et un calendrier spécifique.

d. Acoustique : plan de fonctionnement des éoliennes

Une campagne de mesure acoustique a été réalisée entre 26 mars au 24 avril 2024. Pour réaliser cette campagne, 6 microphones ont été installés autour de la zone d'implantation afin d'enregistrer le bruit sous différent régime de vent. Les mesures ont été faites aux niveaux des habitations qui seront potentiellement exposées au bruit du parc éolien (voir carte ci-dessous).

Une fois la campagne réalisée, une modélisation du bruit ajouté par les éoliennes du projet a été réalisée afin d'identifier les conditions dans lesquelles le bruit émis par les éoliennes risque de dépasser les seuils réglementés par l'Arrêté du 26 août 2011¹.

Le fonctionnement du parc éolien de Vent des Vignes peut entraîner des dépassements des seuils réglementaires de bruit lorsque le vent provient du sud-ouest, mais aussi du nord-est, en particulier en soirée et durant la nuit. Des plans de gestion sonore spécifiques, adaptés à chaque vitesse et orientation du vent, sont prévus afin d'assurer la conformité aux exigences acoustiques à tout moment de la journée.

Tableau 20. Plans de Bridage – Vent de Sud-Ouest – Périodes de Jour, de Soirée et de Nuit

PLAN DE BRIDAGE									
VENT SUD-OUEST – PÉRIODE JOUR									
V 0 10 m	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s		
V (HH+158.5)	[3.8 ; 5.3]	[5.3 ; 6.8]	[6.8 ; 8.4]	[8.4 ; 9.9]	[9.9 ; 11.4]	[11.4 ; 12.9]	[12.9 ; 14.5]		
V (HH+6)	[3.8 ; 5]	[5 ; 6.4]	[6.4 ; 7.8]	[7.8 ; 9.2]	[9.2 ; 10.7]	[10.7 ; 12.1]	[12.1 ; 13.6]		
V (HH+11)	[3.8 ; 5]	[5 ; 6.4]	[6.4 ; 7.8]	[7.8 ; 9.2]	[9.2 ; 10.4]	[10.4 ; 12]	[12 ; 13.5]		
B1	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B2	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B3	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B4	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B5	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B6	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4		
B7	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B8	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4		
B9	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4		

VENT SUD-OUEST – PÉRIODE SOIRÉE									
V 0 10 m	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s		
V (HH+158.5)	[3.8 ; 5.3]	[5.3 ; 6.8]	[6.8 ; 8.4]	[8.4 ; 9.9]	[9.9 ; 11.4]	[11.4 ; 12.9]	[12.9 ; 14.5]		
V (HH+6)	[3.8 ; 5]	[5 ; 6.4]	[6.4 ; 7.8]	[7.8 ; 9.2]	[9.2 ; 10.7]	[10.7 ; 12.1]	[12.1 ; 13.6]		
V (HH+11)	[3.8 ; 5]	[5 ; 6.4]	[6.4 ; 7.8]	[7.8 ; 9.2]	[9.2 ; 10.4]	[10.4 ; 12]	[12 ; 13.5]		
B1	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	SO1	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B2	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B3	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B4	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B5	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B6	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4		
B7	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B8	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4		
B9	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4		

VENT SUD-OUEST – PÉRIODE NUIT									
V 0 10 m	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s		
V (HH+158.5)	[3.8 ; 5.3]	[5.3 ; 6.8]	[6.8 ; 8.4]	[8.4 ; 9.9]	[9.9 ; 11.4]	[11.4 ; 12.9]	[12.9 ; 14.5]		
V (HH+6)	[3.8 ; 5]	[5 ; 6.4]	[6.4 ; 7.8]	[7.8 ; 9.2]	[9.2 ; 10.7]	[10.7 ; 12.1]	[12.1 ; 13.6]		
V (HH+11)	[3.8 ; 5]	[5 ; 6.4]	[6.4 ; 7.8]	[7.8 ; 9.2]	[9.2 ; 10.4]	[10.4 ; 12]	[12 ; 13.5]		
B1	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	SO3	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B2	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B3	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B4	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	SO1	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B5	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B6	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4		
B7	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B8	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4		
B9	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4		

Tableau 26. Plans de Bridage – Vent de Nord-Est – Périodes de Jour, de Soirée et de Nuit

PLAN DE BRIDAGE									
VENT NORD-EST – PÉRIODE JOUR									
V 0 10 m	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s		
V (HH+158.5)	[3.8 ; 5.3]	[5.3 ; 6.8]	[6.8 ; 8.4]	[8.4 ; 9.9]	[9.9 ; 11.4]	[11.4 ; 12.9]	[12.9 ; 14.5]		
V (HH+6)	[3.8 ; 5]	[5 ; 6.4]	[6.4 ; 7.8]	[7.8 ; 9.2]	[9.2 ; 10.7]	[10.7 ; 12.1]	[12.1 ; 13.6]		
V (HH+11)	[3.8 ; 5]	[5 ; 6.4]	[6.4 ; 7.8]	[7.8 ; 9.2]	[9.2 ; 10.4]	[10.4 ; 12]	[12 ; 13.5]		
B1	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B2	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B3	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B4	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B5	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B6	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4		
B7	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B8	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4		
B9	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4		

VENT NORD-EST – PÉRIODE SOIRÉE									
V 0 10 m	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s		
V (HH+158.5)	[3.8 ; 5.3]	[5.3 ; 6.8]	[6.8 ; 8.4]	[8.4 ; 9.9]	[9.9 ; 11.4]	[11.4 ; 12.9]	[12.9 ; 14.5]		
V (HH+6)	[3.8 ; 5]	[5 ; 6.4]	[6.4 ; 7.8]	[7.8 ; 9.2]	[9.2 ; 10.7]	[10.7 ; 12.1]	[12.1 ; 13.6]		
V (HH+11)	[3.8 ; 5]	[5 ; 6.4]	[6.4 ; 7.8]	[7.8 ; 9.2]	[9.2 ; 10.4]	[10.4 ; 12]	[12 ; 13.5]		
B1	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B2	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B3	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B4	Mode PC4500	Mode PC4500	SO1	SO3	SO1	Mode PC4500	Mode PC4500		
B5	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B6	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4		
B7	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B8	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4		
B9	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4		

VENT NORD-EST – PÉRIODE NUIT									
V 0 10 m	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s		
V (HH+158.5)	[3.8 ; 5.3]	[5.3 ; 6.8]	[6.8 ; 8.4]	[8.4 ; 9.9]	[9.9 ; 11.4]	[11.4 ; 12.9]	[12.9 ; 14.5]		
V (HH+6)	[3.8 ; 5]	[5 ; 6.4]	[6.4 ; 7.8]	[7.8 ; 9.2]	[9.2 ; 10.7]	[10.7 ; 12.1]	[12.1 ; 13.6]		
V (HH+11)	[3.8 ; 5]	[5 ; 6.4]	[6.4 ; 7.8]	[7.8 ; 9.2]	[9.2 ; 10.4]	[10.4 ; 12]	[12 ; 13.5]		
B1	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	SO1	SO1	Mode PC4500	Mode PC4500		
B2	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B3	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B4	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	SO1	SO1	Mode PC4500	Mode PC4500		
B5	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B6	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4		
B7	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500	Mode PC4500		
B8	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4		
B9	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4	Mode PC4		

Tableau 2 : Plan de fonctionnement des éoliennes.

¹ L'arrêté du 26 Août 2011 définit les valeurs d'émergence admissible pour les périodes diurnes et nocturnes au-delà desquelles, l'exploitant du parc doit mettre en place un plan de fonctionnement des éoliennes. Ces valeurs sont de 5 dB(A) le jour (de 7h à 22h) et de 3 dB(A) la nuit (de 22h à 7h).

e. Financement participatif

Eole de la Pierre Hardy envisage de mettre en place une opération de financement participatif via une société spécialisée dans ce domaine (Enerfip). Le financement participatif permet d'ouvrir une part du capital emprunté aux riverains une fois le projet autorisé, c'est-à-dire après la levée des principaux risques réglementaires et techniques. Les investisseurs perçoivent un rendement annuel, sur une durée contractuelle généralement de trois ans, à un taux attractif prédéfini.

Pour le maître d'ouvrage, ce mécanisme constitue un levier de financement complémentaire au prêt bancaire. Il offre par ailleurs aux riverains la possibilité de contribuer au financement de l'infrastructure dans un cadre de risque très faible, tout en bénéficiant d'une partie des retombées économiques du projet

6. Le site internet du projet

Le site internet du projet, ouvert courant 2023, constitue un outil central d'information et de transparence à destination du public et des parties prenantes. Il a été conçu pour offrir un accès clair et structuré à l'ensemble des données relatives au projet et permettre à chacun de suivre son évolution. Sur ce site, il est possible de retrouver notamment :

- Les informations principales du projet : localisation précise du parc, nombre d'éoliennes prévues, production énergétique estimée et équivalent en nombre de foyers alimentés, offrant ainsi une vision concrète de l'impact du projet,
- Une carte détaillée de la zone d'implantation, permettant de visualiser la répartition des éoliennes et leur intégration dans le territoire,
- Les dernières actualités et évolutions du projet, incluant les étapes administratives, les avancées techniques et les événements de concertation publique, afin d'assurer une communication continue et transparente avec les riverains et parties intéressées.

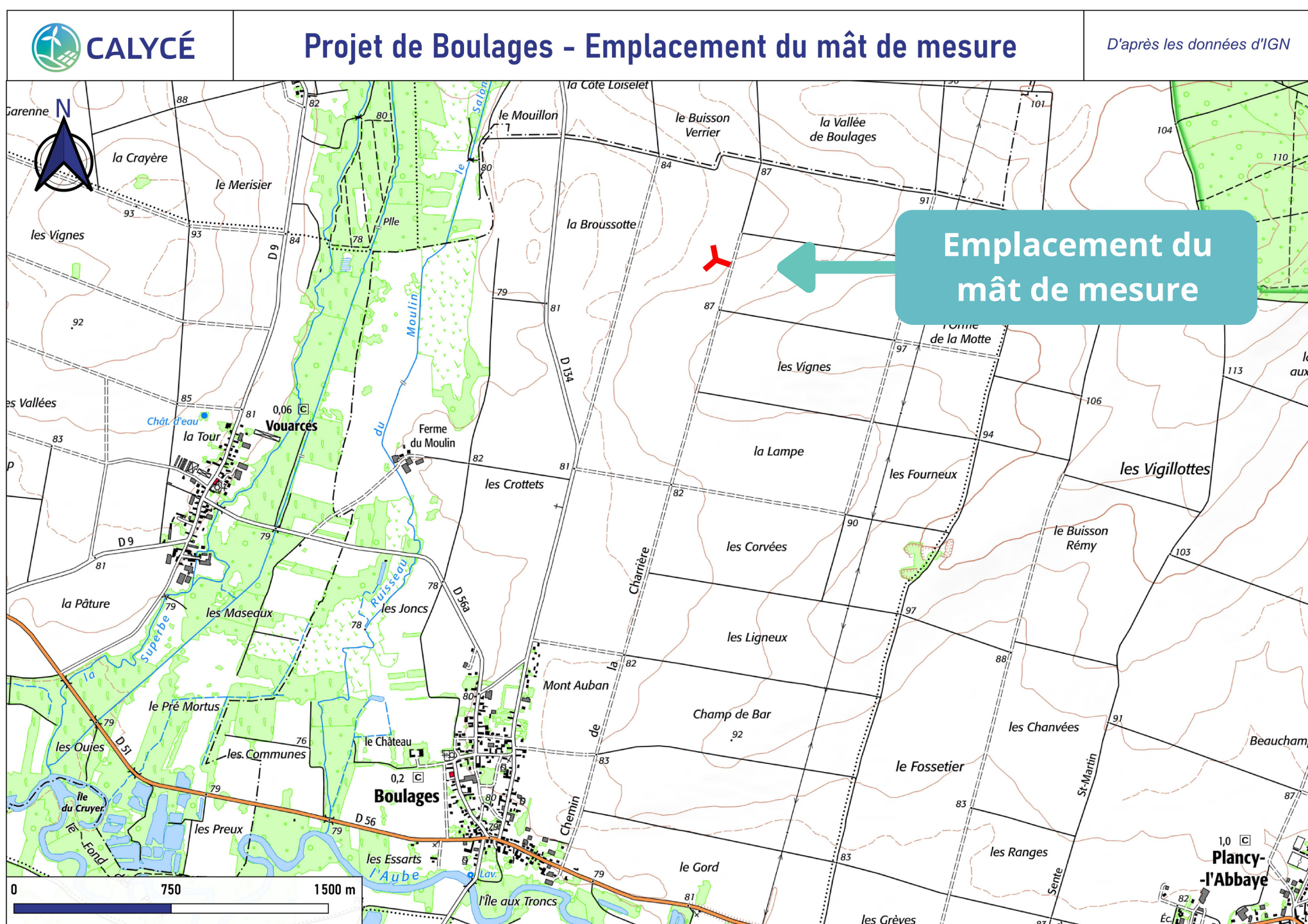
Le site internet constitue ainsi un outil clé pour renforcer la proximité avec les riverains, favoriser la compréhension du projet et garantir l'accès à une information fiable et à jour.

Le lien vers le site du projet est disponible ici : [Projet éolien du Vent des Vignes - wpd France : wpd France](#)

ANNEXE 1 : Bulletin d'information de mai 2023

Projet de Boulages

*Dans le cadre du projet éolien situé sur la commune de Boulages, nous
souhaitons vous informer qu'un
mât de mesure va être installé en Juillet 2023.*



**+ 1 800 foyers* fournis
en électricité / éolienne /
an**



**+ 12 000 MWh d'électricité
verte produite / éolienne / an**

**Foyer du Grand-Est - SRADDET Grand-Est -
Annexe n°4 - Diagnostic thématique – Climat Air
Energie - Version adoptée le 22 novembre 2019.*





A quoi sert un mât de mesure ?

L'étude du vent est réalisée grâce à un mât de mesure dont la hauteur est généralement de 100 mètres, implanté au centre de la zone d'étude.

Grâce à ses enregistrements en continu effectués par des anémomètres et girouettes situés à différentes hauteurs, le mât va mesurer précisément la **vitesse moyenne sur la zone de projet, et à la hauteur des futures éoliennes**. Il permet également de mesurer les variations saisonnières, et prédire la future production du parc éolien sur une moyenne annuelle.

La deuxième fonction de ce mât sera de participer à **l'étude sur les chauves-souris** à travers des récepteurs d'ultrasons placés à différentes hauteurs. Cela nous permettra de détecter et quantifier les éventuelles espèces sensibles se trouvant dans la zone d'étude et de prévoir un bridage spécifique aux chauves-souris si besoin.



Calendrier prévisionnel des études

Etude écologique 2023/2024

L'étude écologique est réalisée par le bureau d'études écologique, elle vise à faire un état des lieux de la biodiversité. A l'issue de celle-ci, nous pourrions apprécier les éventuels effets d'un parc éolien sur la biodiversité et ainsi déterminer sa faisabilité mais également les mesures à mettre en place pour limiter ces effets s'ils sont avérés.

Etude de vent 2023 / 2025

Avant de lancer la phase d'études sur le site du projet, nous nous assurons que le vent est suffisamment important à l'échelle territoriale pour alimenter en énergie mécanique les éoliennes. Néanmoins, afin d'avoir une estimation locale et donc plus précise du gisement éolien, nous réalisons une **étude de vent** grâce au mât de mesure.

Etude paysagère Printemps 2024

L'étude paysagère sera réalisée par le bureau d'études indépendant qui étudie les enjeux paysagers et patrimoniaux de la zone du projet. Après avoir identifié les différents sites et monuments sensibles, le bureau d'études réalise des photomontages, qui modélisent les éoliennes à partir de photographies prises autour de la zone du projet. Des mesures concrètes peuvent alors être proposées pour conserver une bonne insertion paysagère.

Etude acoustique Printemps 2024

Une campagne acoustique, réalisée par un bureau d'études indépendant, aura lieu au printemps 2024. Des microphones vont être installés à proximité des habitations entourant la zone d'étude afin de mesurer les niveaux de bruit avant l'installation du parc. L'acousticien est capable de modéliser les effets du futur parc sur le bruit ambiant. La réglementation française est très stricte en matière d'émission sonore. Le respect des seuils réglementaires nous permet d'assurer le maintien de la qualité du cadre de vie des riverains du parc.





Les retombées locales du projet

L'implantation d'un parc éolien est source de retombées significatives pour les communes d'implantation du parc, la communauté de communes de Seine et Aube, ainsi que le département, et ce pendant toute la durée d'exploitation, soit 30 ans.

Concrètement, ce projet éolien va générer des recettes fiscales annuelles qui sont de l'ordre de 77 000 € par an pour la commune et de plus de 135 000€ pour la communauté de communes Seine et Aube.

De plus, afin que les **riverains bénéficient directement des retombées économiques**, nous souhaitons également vous proposer deux mesures :

Financement Participatif

Nous proposons un **financement participatif citoyen**, ce qui vous permettra de faire fructifier vos économies à travers l'achat d'obligations rémunérées annuellement à un taux de 5% à 7%. Les équipes de Calycé vous accompagneront dans cette démarche.



Contribuer à la transition énergétique



Un prêt 100 % transparent



Simple, immédiat et sans frais



Participer à un projet de territoire en faveur de son autonomie énergétique

Coupon Energie

Nous proposons aussi des **Coupons Energie** pour une électricité à bas coût. En tant que riverain du futur parc éolien, vous pourrez y souscrire et **économiser de 10 à 25 %** sur votre facture annuelle d'électricité !*



Une énergie d'origine renouvelable et locale



Des projets en concertation avec les acteurs locaux



Une électricité verte moins chère que le tarif réglementé EDF



Un changement de fournisseur simplifié (en quelques clics sur internet)

*Le tarif de l'offre Calycé sera calculé en fonction du nombre d'adhésions, et sera destinée en priorité aux riverains des communes d'implantation du parc.



CALYCÉ
L'ancrage local

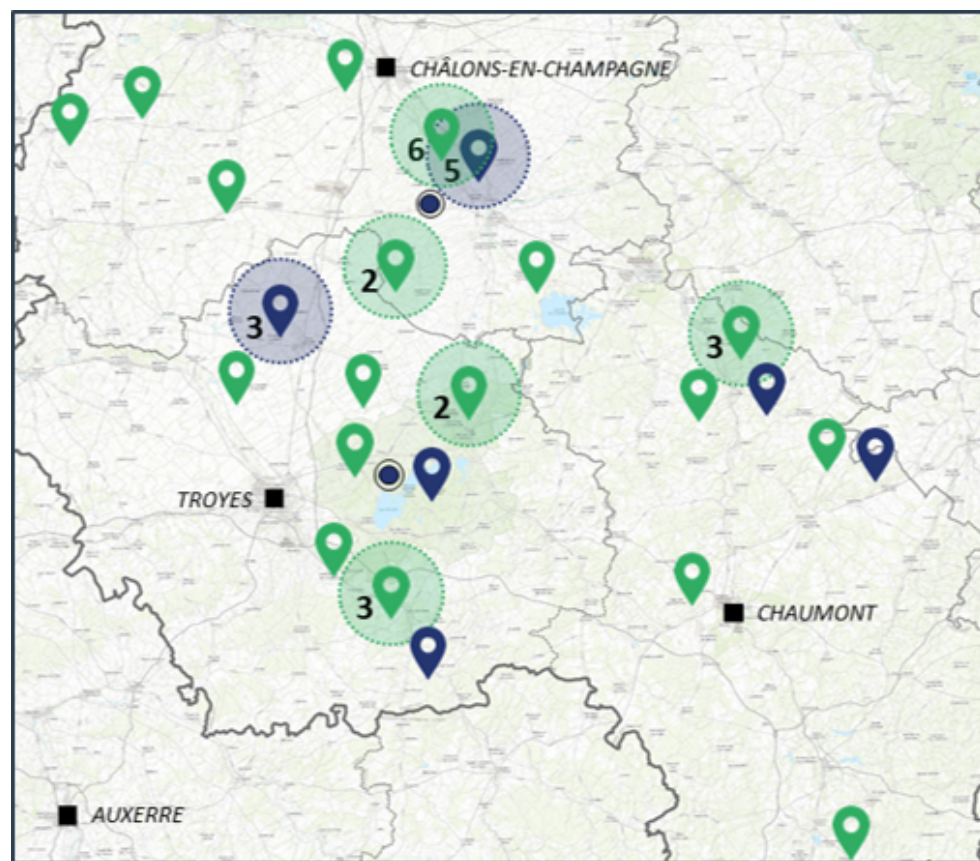


Actifs dans l'éolien depuis 2002, nous avons fondé Calycé en 2011 autour de valeurs communes et fortes comme le respect de nos engagements, l'ancrage local, la capacité de travail et de réactivité.

Depuis 20 ans, les acteurs de Calycé s'inscrivent dans une relation de confiance et de concertation avec les acteurs locaux, les collectivités locales et les administrations afin de concevoir les projets les mieux adaptés aux spécificités locales.

Basés en Champagne-Ardenne depuis plusieurs générations et étant nous-mêmes agriculteurs, nous connaissons les problématiques du milieu agricole. Nous habitons à proximité d'éoliennes: elles font partie de notre quotidien! Vous pourrez nous rencontrer facilement dans notre bureau de Vitry-la-Ville au 42 rue de Champagne.

Les parcs éoliens de Calycé - construits et en études -



250 MW
construits



1884 MW
en études



Nous sommes à votre écoute !



Pierre-Charles Coulmy

Prospecteur foncier en charge des relations locales

Tél : +33 6 73 64 50 39

email : pierre-charles@calyce.dev



Sorenza Daniel

Responsable de la coordination des études

Tél : +33 6 74 03 30 62

e-mail : sorenza@calyce.dev



Emmanuel Adam

Responsable de la concertation locale

Tél : +33 6 85 44 74 61

e-mail : emmanuel@calyce.dev

Notre équipe est à votre écoute et reste à votre disposition pour discuter du projet.

ANNEXE 2 : Bulletin d'information d'octobre 2025

NOVEMBRE 2025

Bulletin d'information n°2

Projet éolien de Vent des Vignes



Vue panoramique photomontée - 120°



Vent des Vignes, l'histoire d'un vent local devenu énergie collective, grâce à une relation de proximité avec les élus.

Edito

Dès 2021, le projet **Vent des Vignes** est né d'une volonté partagée entre les élus locaux et notre équipe, ce projet s'est construit pas à pas, en lien étroit avec l'équipe municipale et les différents acteurs locaux.

Ces dernières années ont été rythmées par de nombreuses étapes : études techniques et environnementales, échanges avec les acteurs du territoire, rencontres et moments de dialogue. Chaque avis, chaque remarque, a contribué à façonner un projet à l'image du territoire.

Aujourd'hui, **Vent des Vignes franchit une nouvelle étape déterminante : la préparation du dépôt du dossier en préfecture.** Cette démarche marque l'aboutissement de plusieurs années de travail collectif. Elle permettra à l'État d'examiner le projet dans toutes ses dimensions, avant d'envisager sa mise en œuvre.

Plus qu'un projet éolien, il incarne la **capacité d'un territoire à se mobiliser** pour produire une énergie locale, renouvelable et responsable, tout en préservant ses paysages, son histoire et ses habitants.



Emmanuel ADAM
responsable régional



Chloé ZITOUNI
cheffe de projet



Venez participer à la permanence d'information :

un temps d'échange est prévu pour répondre à vos questions et présenter le projet.

Rendez-vous le lundi 24 novembre
à partir de 16h jusqu'à 19h,
à la mairie de Boulages

Chiffres clés

9

éoliennes



Soit la consommation électrique de près de

23 100

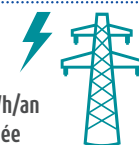
foyers*



* Estimation basée sur la consommation moyenne d'un foyer Grand-Est (chauffage compris)

109 036 MWh/an

Production électrique estimée



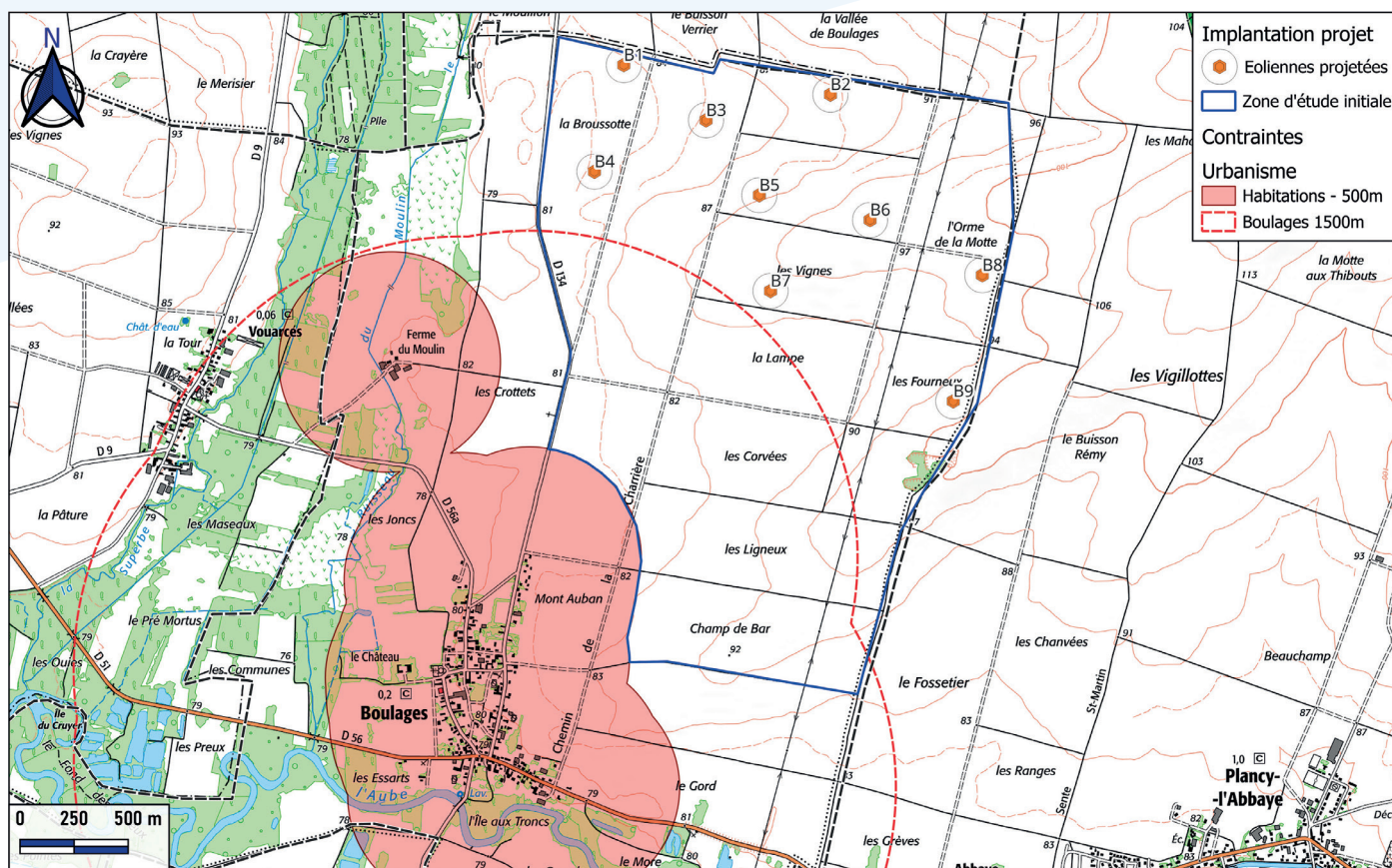
38,4 MW

Puissance du projet



L'implantation du projet éolien

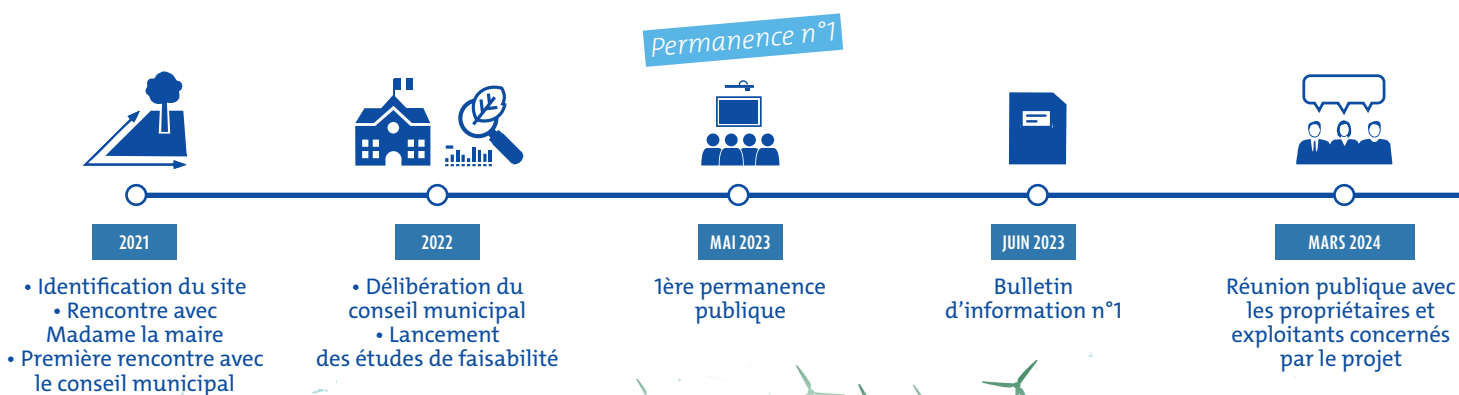
Plusieurs schémas d'implantation ont été étudiés pour trouver la solution la plus équilibrée entre performance énergétique, respect de l'environnement et préservation du cadre de vie. Voici le scénario d'implantation optimal :



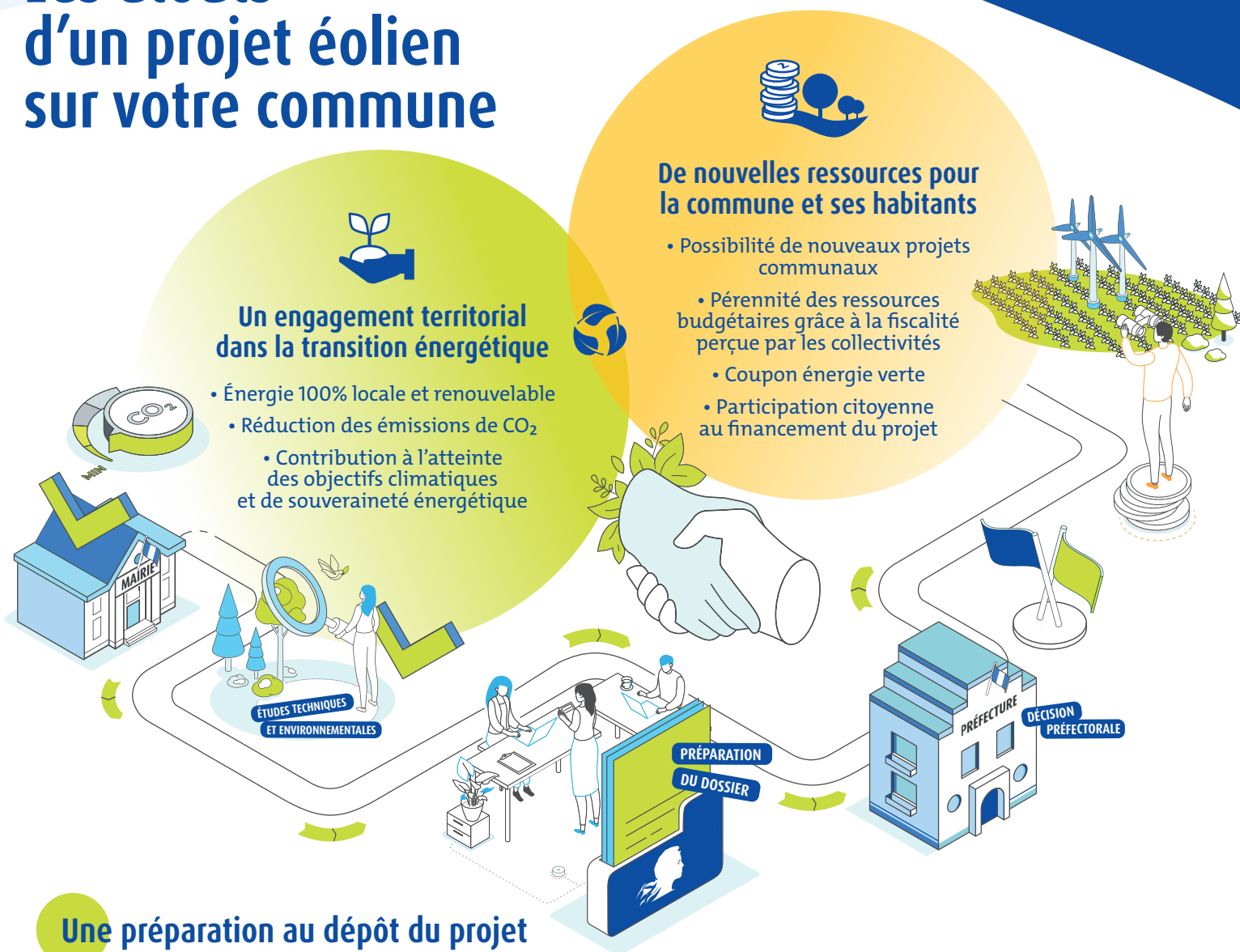
Les caractéristiques de l'implantation :

- Une distance minimale de 1 500 mètres du bourg de Boulages ;
- Un projet défini en concertation avec la commune ;
- Une puissance unitaire moyenne de 4,27 MW

Les étapes du projet éolien



Les atouts d'un projet éolien sur votre commune



Une préparation au dépôt du projet

Depuis 2021, le projet Vent des Vignes se construit dans une démarche de proximité et de confiance avec les élus et les habitants du territoire. Ensemble, nous avons franchi les différentes étapes d'études techniques, environnementales et paysagères, en veillant à ce que chaque décision soit guidée par le dialogue et le respect du cadre local.



Aujourd'hui, une nouvelle étape majeure s'ouvre : la préparation du dépôt du dossier en préfecture.

Cette démarche officielle consiste à transmettre l'ensemble des études et éléments du projet aux services de l'État, afin qu'ils puissent en évaluer la conformité, la qualité environnementale et l'intégration au territoire.

Ce dépôt marque l'aboutissement de plusieurs années de travail collectif et rigoureux. Il traduit la volonté commune de faire de Vent des Vignes un projet exemplaire, à la fois responsable, concerté et porteur d'avenir pour la commune et son territoire.



2025

24 NOVEMBRE 2025

11 DÉCEMBRE 2025

DÉCEMBRE 2025

JANVIER 2026

- Rendu des états initiaux des études
- Fin des études d'impact
- Définition des implantations finales

2ème permanence publique

Comité de projet

Dépôt du Résumé Non Technique

Dépôt de la Demande D'Autorisation Environnementale

Calycé intègre le groupe wpd

Dans un contexte où les projets éoliens requièrent une expertise toujours plus pointue, Calycé a fait le choix de s'adosser à un partenaire solide et expérimenté, pionnier de l'éolien le groupe wpd, acteur majeur des énergies renouvelables.

Ce changement d'actionnariat s'est fait dans un esprit de continuité afin de préserver l'ancrage local du projet. Les équipes sont maintenues et restent pleinement mobilisées pour assurer la réussite du projet, en cohérence avec les engagements pris auprès de la commune et de ses habitants.

Les deux entreprises se sont rapprochées de par une vision partagée du développement de projets : un ancrage territorial fort, une concertation étroite avec les acteurs locaux et une exigence de qualité dans la réalisation des projets.



Grégoire SIMON
Président de wpd

Chez wpd, nous croyons fermement au potentiel de l'éolien pour accélérer la transition énergétique en France. Cette acquisition montre la confiance de notre groupe dans l'éolien terrestre et le marché français. Cette opération témoigne de la solidité et de la dynamique de croissance de notre groupe. En intégrant l'activité éolienne de Calycé, dont nous partageons les valeurs, nous poursuivons notre développement en restant fidèles à notre ADN : être un acteur indépendant, très ancré localement, engagé dans les territoires et là pour porter des projets de qualité.



wpd Qui sommes-nous ?

Producteur indépendant d'électricité 100 % renouvelable, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Depuis 2002, 42 parcs éoliens ont été mis en service en France. wpd compte dix agences réparties sur le territoire national : Nantes, Boulogne-Billancourt, Dijon, Nancy, Lyon, Cholet, Lille, Limoges, Reims et Troyes, et emploie 120 personnes en France.

wpd onshore France

www.wpd.fr

”



Éric BOBAN
Président de Calycé

Nous sommes convaincus depuis notre création que les projets d'énergie renouvelable doivent être conçus avec et pour les territoires. Notre ancrage agricole nous permet de comprendre les réalités du terrain et les attentes locales.

En parallèle, nous avons toujours voulu faire de Calycé une entreprise à taille humaine, proche de nos équipes. La croissance de Calycé nous a amené à réfléchir à notre stratégie car il devenait difficile pour les associés fondateurs de continuer à garantir seuls ces valeurs. C'est pourquoi nous avons fait le choix de nous adosser à un repreneur partageant notre vision, capable de poursuivre cette dynamique et de respecter notre histoire de près de 20 années.



Venez
échanger
avec l'équipe
du projet !

Agenda

Automne 2025

**Lundi 24 novembre :
Permanence d'information
à la mairie de Boulages
à partir de 16h jusqu'à 19h**

Proximité

Interlocuteur unique tout au long du projet, nous intégrons au mieux les enjeux locaux de chacun de nos parcs. Nos agences sur tout le territoire nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs.

Fiabilité

Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets.

À l'écoute

Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire, via la mise en place d'un comité de suivi.

Pour plus d'information, contactez-nous !

Calycé by wpd onshore France

9 rue André PINGAT - 51100 REIMS

06 73 64 50 39

c.zitouni@wpd.fr

ANNEXE 3 : Présentation du comité de projet de décembre 2025



Comité de projet éolien du Vent des Vignes

11 décembre 2025



Sommaire



1

Le projet du Vent des Vignes

2

Un projet mené de concert avec le territoire

3

FOCUS 1 - Zoom sur les études

4

FOCUS 2 - Éléments techniques

5

Les retombées sur le territoire

6

Questions - réponses



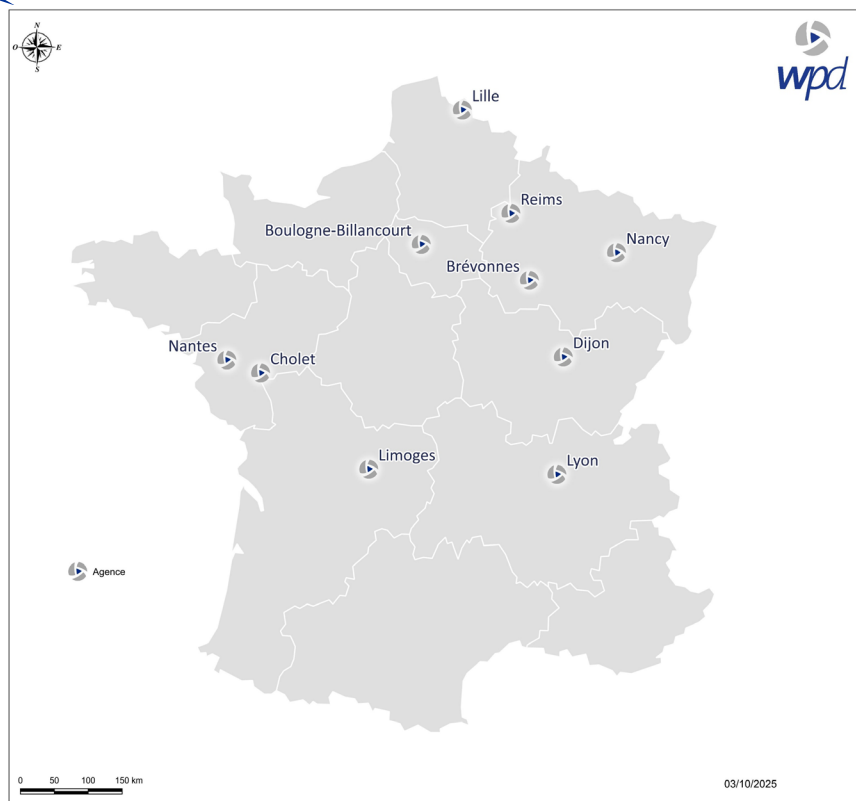


Le projet du Vent des Vignes

Calycé, pionnier en Champagne depuis 2002, et wpd, leader français de l'éolien depuis plus de 20 ans, unissent leurs forces pour développer des projets performants et locaux.



10 Agences



► **Equipe interne pluridisciplinaire**

► **Expertise en éolien**

► **40 parcs éoliens en exploitation**



Niveau de compétences techniques et juridiques reconnu par les services de l'Etat

La situation et les objectifs territoriaux

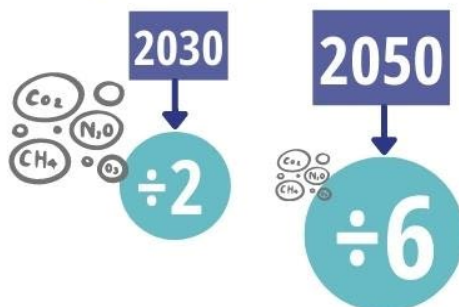


Objectif : atteindre la neutralité carbone en 2050

afin maintenir le réchauffement climatique en dessous de 1,5°C



Objectifs de diminution des
émissions de
gaz à effet de serre



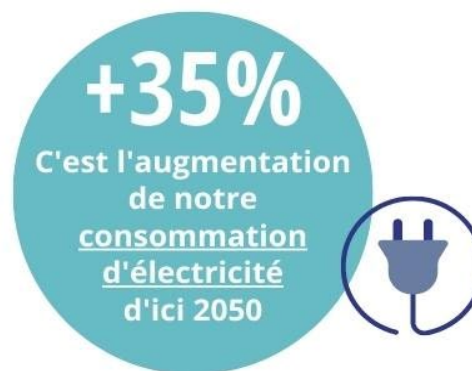
Nos engagements

Le programme européen "Fit for 55"

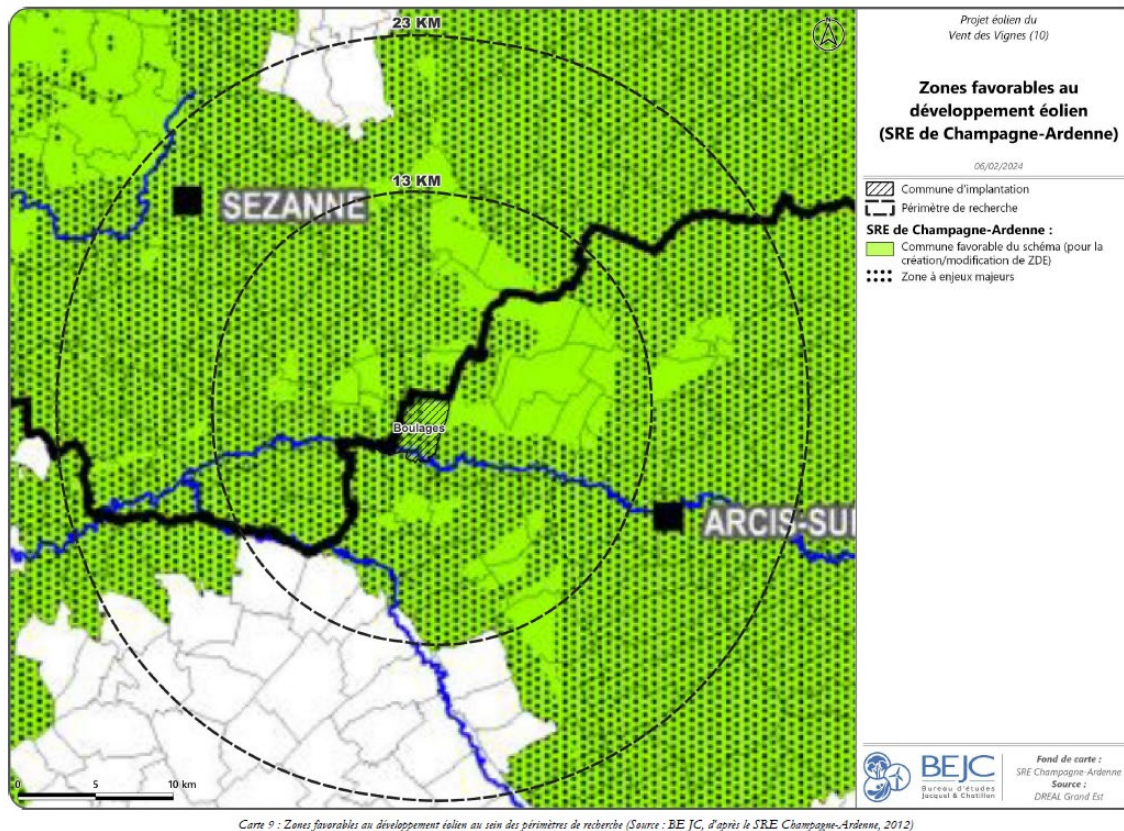
➔ Diminution de 55% des émissions de gaz
à effet de serre entre 1990 et 2030.

La SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) pour 2050:

➔ Neutralité carbone
➔ Souveraineté énergétique d'ici 2050



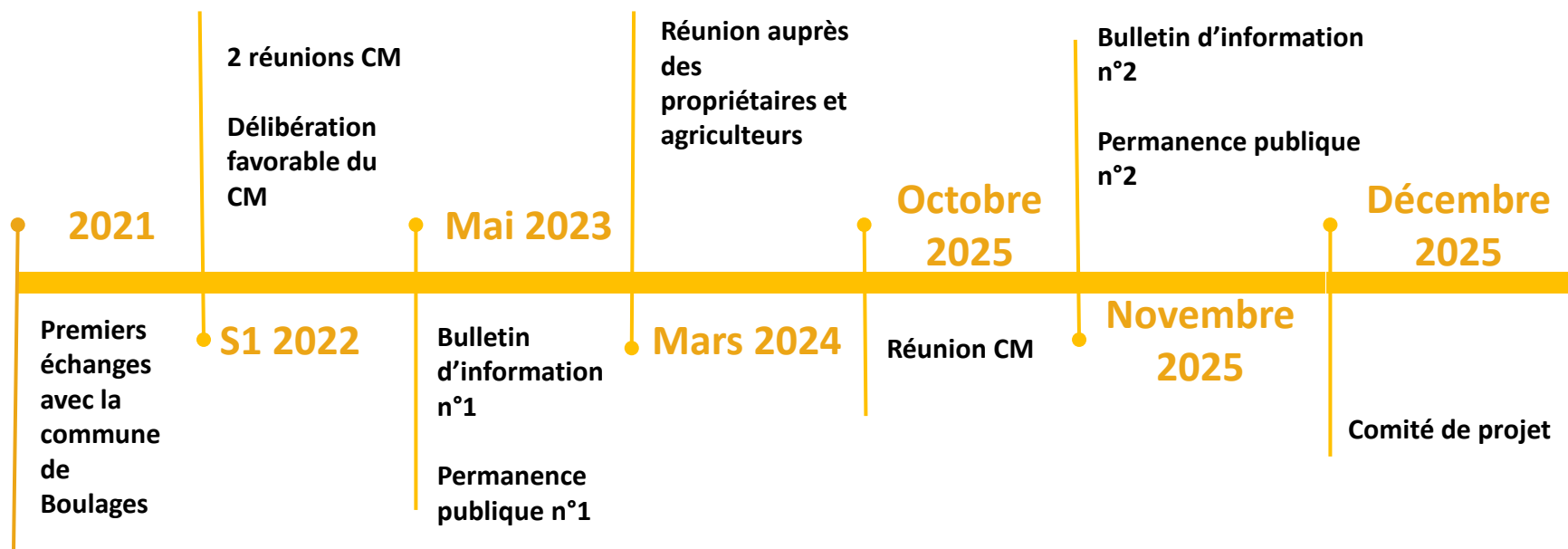
Justification du choix du site



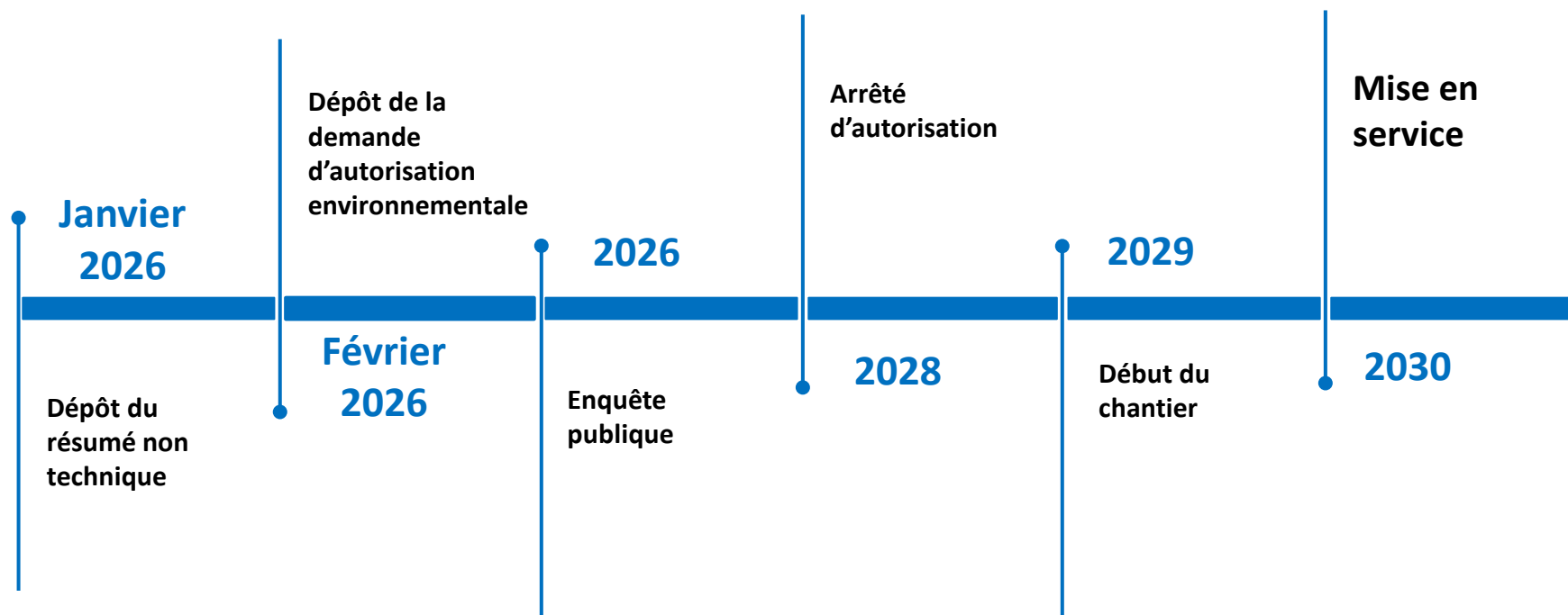
Carte: Communes favorables du Schéma Régional Éolien (Source : SRE Champagne-Ardenne, 2012)

- La commune d'implantation se situe en **zone favorable** à l'éolien, selon le **SRE** Champagne – Ardenne 2012.
- Le motif éolien est déjà présent dans la zone,
- Les élus locaux de la commune d'implantation sont favorables au projet.
- Les servitudes aéronautiques militaires et civiles sont respectées.

Historique du projet éolien

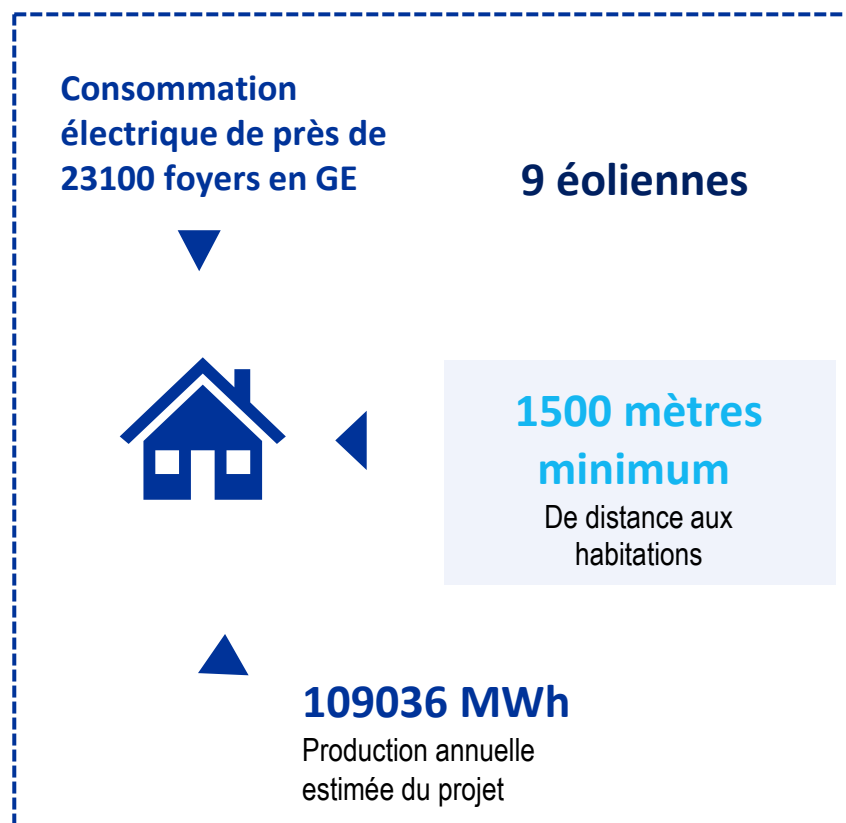
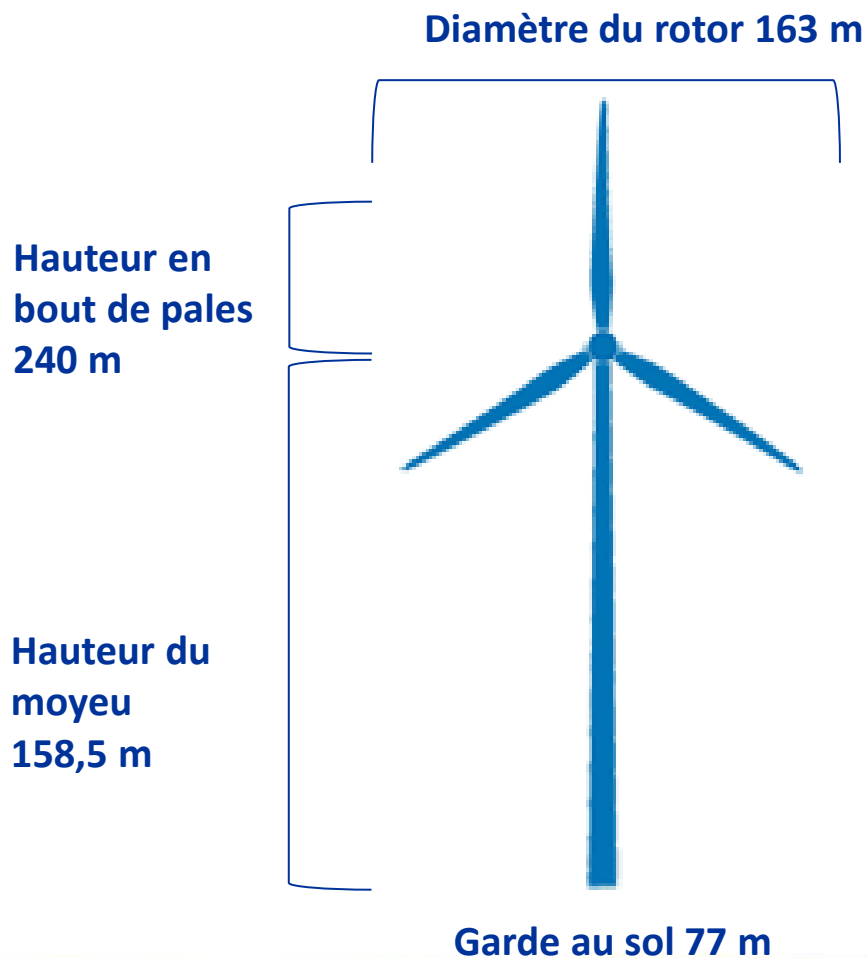


Les prochaines étapes du projet éolien

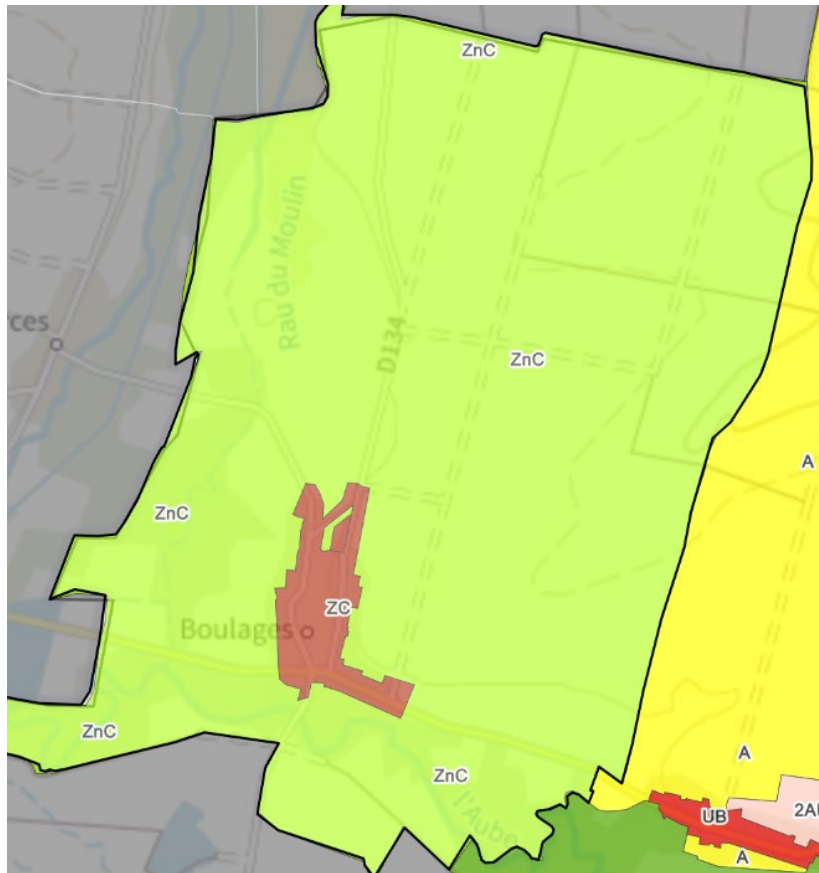


Les caractéristiques du projet

Le projet éolien : levier pour la transition écologique du territoire



Zonage des documents d'urbanisme



Carte: Documents d'urbanisme applicables sur la zone d'implantation potentielle (Source : Géoportail de l'Urbanisme)

La commune de **Boulages** bénéficie d'une Carte Communale dont la dernière procédure a été approuvée le 23/06/2011.

Les éoliennes du projet sont envisagées en ZnC (Zone non Constructible), sur la partie nord du territoire communal. Le règlement de la Carte Communale n'autorise donc pas la construction, sauf exceptions prévues par la loi.

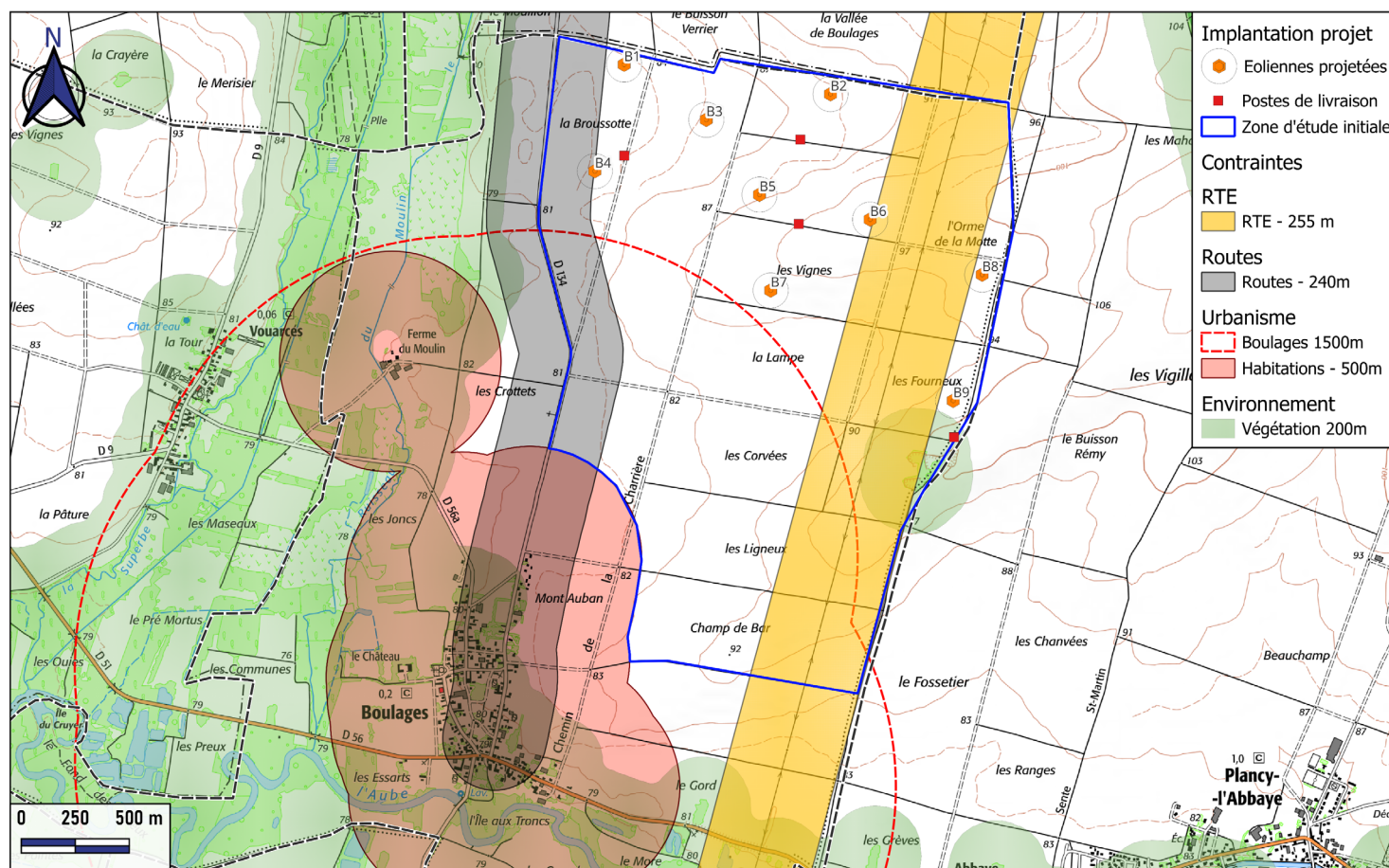
Le caractère d'équipements collectifs d'intérêt général des éoliennes faisant partie des exceptions prévues par la loi, **l'implantation des aérogénérateurs dans cette zone est donc autorisée, à condition qu'elles soient compatibles avec le caractère agricole de la zone.**

Le projet éolien du Vent des Vignes est donc compatible avec Carte Communale de Boulages.

Localisation du projet

Vent des Vignes (10) - Implantation finale

D'après les données de l'IGN



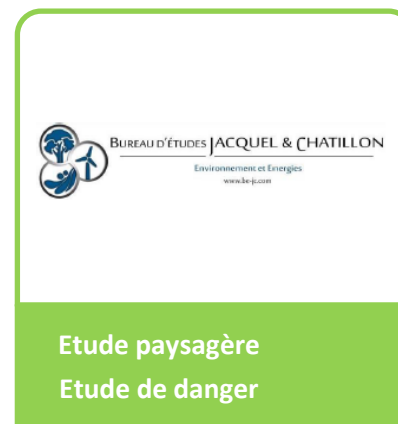


**Un projet mené
de concert avec
des expert et le
territoire**

Partenaires des mesures



Experts et partenaires locaux avec lesquels nous dialoguons



Les outils d'information des publics

Bulletin d'information

NOVEMBRE 2025
Bulletin d'information n°2
Projet éolien de Vent des Vignes



Vue panoramique photomontée - 120°



Vent des Vignes, l'histoire d'un vent local devenu énergie collective, grâce à une relation de proximité avec les élus.

Edito

Dès 2021, le projet Vent des Vignes est né d'une volonté partagée entre les élus locaux et notre équipe, ce projet s'est construit pas à pas, en lien étroit avec l'équipe municipale et les différents acteurs locaux.

Ces dernières années ont été rythmées par de nombreuses étapes : études techniques et environnementales, échanges avec les acteurs du territoire, rencontres et moments de dialogue. Chaque avis, chaque remarque, a contribué à façonner un projet à l'image du territoire.

Aujourd'hui, Vent des Vignes franchit une nouvelle étape déterminante : la préparation du dépôt du dossier en préfecture. Cette démarche marque l'aboutissement de plusieurs années de travail collectif. Elle permettra à l'état d'examiner le projet dans toutes ses dimensions, avant d'envisager sa mise en œuvre.

Plus qu'un projet éolien, il incarne la capacité d'un territoire à se mobiliser pour produire une énergie locale, renouvelable et responsable, tout en préservant ses paysages, son histoire et ses habitants.

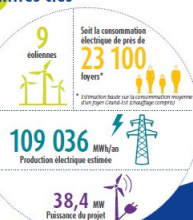


Venez participer à la permanence d'information :

un temps d'échange est prévu pour répondre à vos questions et présenter le projet.

Rendez-vous le lundi 24 novembre à partir de 16h jusqu'à 19h, à la mairie de Boulages

Chiffres clés



Calycé intègre le groupe wpd

Au printemps 2025, la société Calycé a intégré le groupe wpd, acteur majeur des énergies renouvelables. Ce changement d'actionnariat s'est fait dans un esprit de continuité afin de préserver l'ancrage local du projet.

Les équipes initialement en charge ont été maintenues et restent pleinement mobilisées pour assurer la réussite du projet, en cohérence avec les engagements pris auprès de la commune et de ses habitants.

Les deux entreprises se sont rapprochées de par une vision partagée du développement de projets : un ancrage territorial fort, une concertation étroite avec les acteurs locaux et une exigence de qualité très forte dans la réalisation des projets.



Chez wpd, nous croyons fermement au potentiel de l'éolien pour accélérer la transition énergétique en France. Cette acquisition montre la confiance de notre groupe dans l'éolien terrestre et le marché français. Cette opération témoigne de la solidité et de la dynamique de croissance de notre groupe. En intégrant l'activité éolienne de Calycé, dont nous partageons les valeurs, nous poursuivons notre développement en restant fidèles à notre ADN : être un acteur indépendant, très ancré localement, engagé dans les territoires et là pour porter des projets de qualité.



Producteur indépendant d'électricité 100 % renouvelable, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Depuis 2002, 42 parcs éoliens ont été mis en service en France, wpd compte dix agences réparties sur le territoire national : Nantes, Boulogne-Billancourt, Dijon, Nancy, Lyon, Cholet, Lille, Limoges, Reims et Troyes, et emploie 120 personnes en France.

wpd onshore France www.wpd.fr

Pour plus d'information, contactez-nous !
Calycé by wpd onshore France
9 rue André PINGAT - 51100 REIMS
06 73 64 50 39 c.zitouni@wpd.fr

”



Nous sommes convaincus depuis notre création que les projets d'énergie renouvelable doivent être conçus avec et pour les territoires. Notre ancrage agricole nous permet de comprendre les réalités du terrain et les attentes locales.

En parallèle, nous avons toujours voulu faire de Calycé une entreprise à taille humaine, proche de nos équipes. La croissance de Calycé nous a amené à réfléchir à notre stratégie car il devenait difficile pour les associés fondateurs de continuer à garantir seuls ces valeurs. C'est pourquoi nous avons fait le choix de nous adjoindre à un repreneur partageant notre vision, capable de poursuivre cette dynamique et de respecter notre histoire de près de 20 années.



Agenda

Automne 2025

Mardi 04 novembre : Permanence d'information à la mairie de Maitry-sur-Marne de 16h à 19h



Proximité

Interlocuteur unique tout au long du projet, nous intégrons au mieux les enjeux locaux de chacun de nos parcs. Nos agences sur tout le territoire nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs.

Fiabilité

Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance du service de l'Etat sur l'ensemble de nos projets.

À l'écoute

Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire, via la mise en place d'un comité de suivi.

Permanence publique

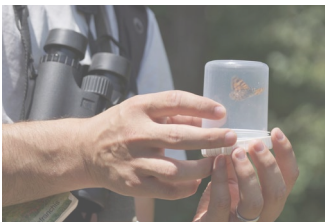


Information continue tout au long du projet : par exemple brochures projet, permanences en mairie



FOCUS 1 : études environnementales et techniques

Les études techniques et environnementales tout au long du projet



Acoustique

Définition de l'environnement sonore et simulation intégrant les éoliennes

3 mois



Vent

Mesure de la vitesse et direction du vent

12 à 24 mois



Paysage & patrimoines

Analyse du relief, de l'architecture, des points de vues emblématiques

4 à 6 mois



Biodiversité

Recensement de la faune et de la flore sur un cycle biologique complet

12 à 18 mois

2023
Etat initial écologique

2025
Impacts et mesures

Juin. 2023 > oct. 24

- Inventaires naturalistes (avifaune, chiroptères, flore et habitat, faune terrestre) et étude de la potentialité en gîtes arborés
- Etudes bibliographiques

Avr. > nov. 2024

Suivi chiroptérologique en hauteur au-dessus de la canopée

2024

- Evaluation des impacts et élaboration des mesures ERC-A
- Rédaction du volet milieux naturels de l'EIE

Flore , habitats et autre faune

- La ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) et l'aire d'étude immédiate (+500m autour de la ZIP) sont **essentiellement constituées de cultures**.
- Une espèce végétale patrimoniale, *Legousia speculum-veneris*, a été observée le long d'une culture de blé au nord-est de la zone d'implantation potentielle, où **les enjeux ont été jugés modérés**.
- **Aucun habitat d'intérêt communautaire** n'a été relevé dans la zone d'implantation potentielle.



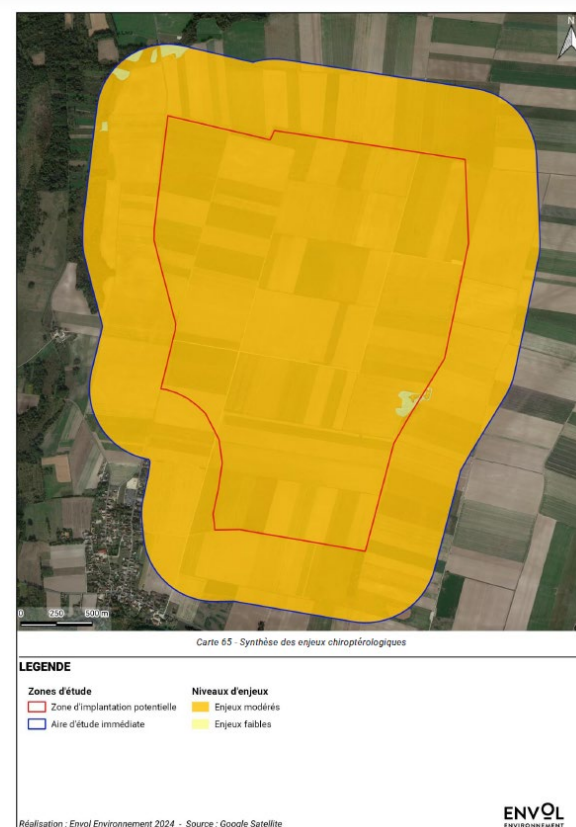
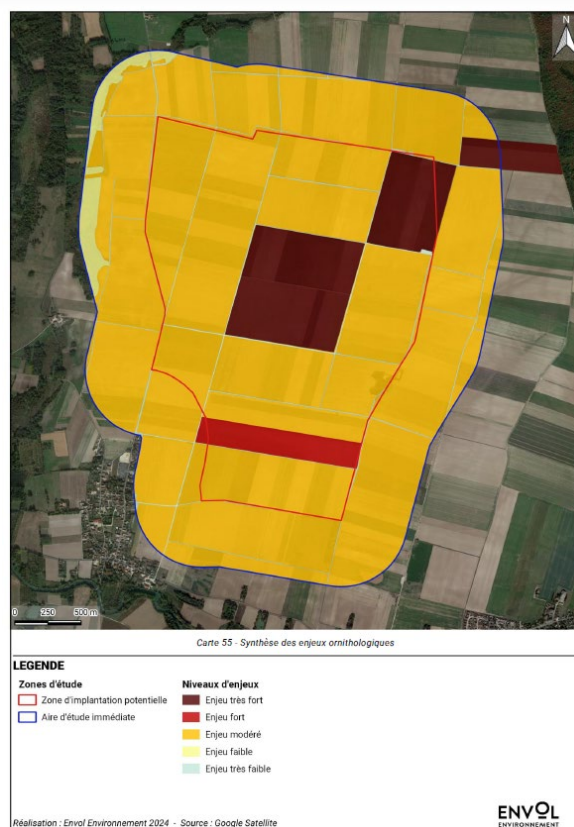
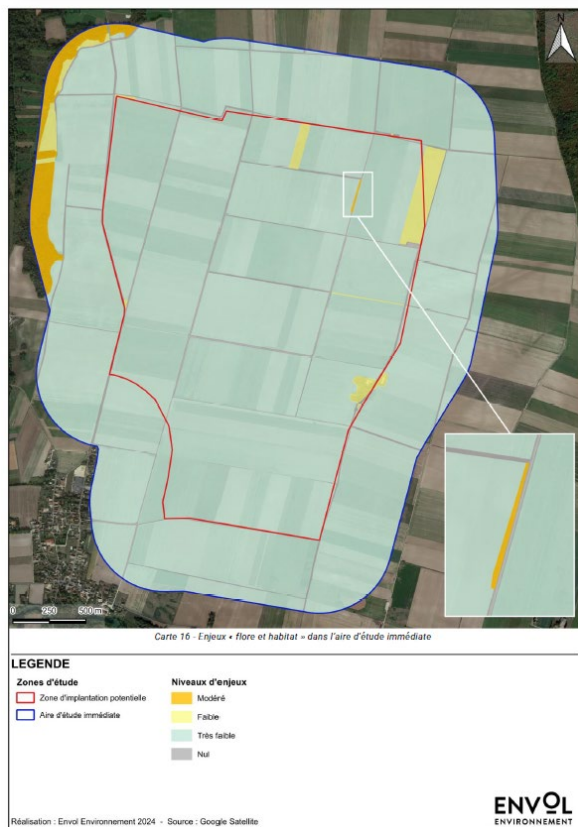
Chiroptères

- Les **milieux ouverts** de la ZIP offrent des conditions **favorables** au **déplacement** et à la **chasse** des chiroptères, notamment pour des espèces comme la **Noctule commune** et la **Pipistrelle commune**.
- Les enregistrements continus montrent une **activité chiroptérologique accrue de mai à mi-octobre**, dominée en altitude par la **Pipistrelle commune**, la **Noctule de Leisler**, la **Noctule commune** et la **Pipistrelle de Nathusius**.

Avifaune

- ZIP localisée au sein du **couloir de migration de la Grue cendrée**
- Le **flux migratoire postnuptial est faible et diffus**, dominé par quelques espèces communes comme le Pigeon ramier, l'Hirondelle rustique et le Pinson des arbres, avec une **forte diversité d'oiseaux migrants**.
- La **migration prénuptiale est également très faible**, avec une **diversité réduite**, même si plusieurs espèces en transit ont été observées, notamment la Grue cendrée, la Linotte mélodieuse et le Pluvier doré.
- Des **espèces migratrices remarquables** ont été **observées**, telles que le Busard des roseaux, les Cigognes blanche et noire, ainsi que les Milans royal et noir.

Synthèse des enjeux écologiques



Carte. Synthèse des enjeux flore et habitats, avifaune et chiroptérologiques

Volets étudiés :

- L'usages des sols (agriculture, viticulture ,etc.),
- Les éléments touristiques,
- Les axes de déplacement,
- La description des unités paysagères,
- L'analyse des effets cumulés avec d'autres parcs éoliens et/ou infrastructures,
- L'intégration paysagère du projet.



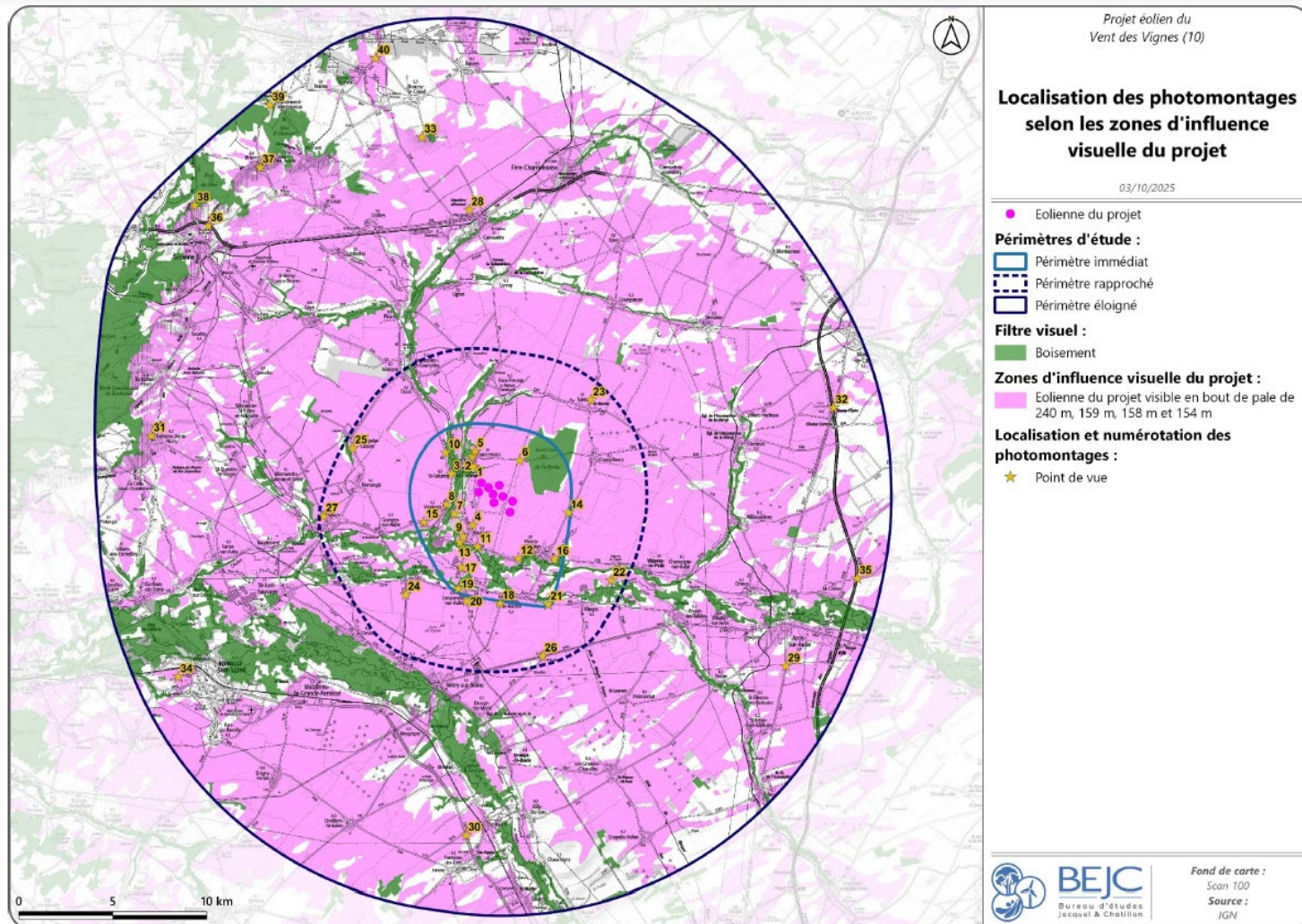
Paysage de la Champagne Crayeuse, depuis la D5, près de la Chapelle-Lasson (Source : BE JC)



Grandes parcelles agricoles au niveau de la ZIP, en sortie Nord de Boulages (Source : BE JC)

- Au sein du territoire d'étude, 42 monuments historiques sont recensés. Il s'agit de monuments religieux, de bâtiments urbains, de châteaux et d'autres édifices protégés
- On recense dans le territoire d'étude : 3 sites classés et 2 sites inscrits. Tous ces sites sont localisés dans l'aire d'étude éloignée.
- 2 parcs en instruction dans le périmètre immédiat
- Au sein de l'aire d'étude immédiate, les lieux de vie se répartissent dans la vallée de l'Aube (Boulages, Longueville-sur-Aube, la ferme des Grèves, Charny-le-Bachot, le Bachot, Plancy-l'Abbaye et Abbaye-sous-Plancy) et dans la vallée de la Superbe (Vouarces, la ferme du Moulin, Courcemain, Saint-Saturnin et la ferme de Saint-Victor.)

Synthèse des impacts : lieux de vie



Synthèse des impacts : lieux de vie



Photomontage n°4 : depuis la sortie Nord de Boulages, sur la D134



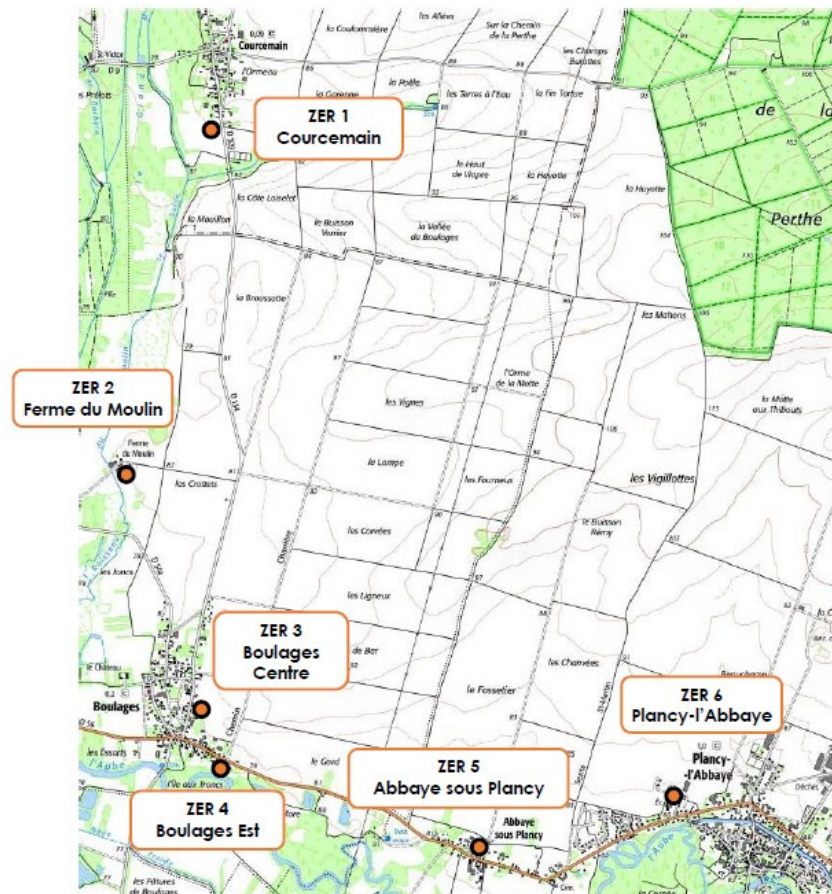
Photomontage n°5: depuis l'entrée Nord de Courcemain, sur la D9



Photomontage n°11: depuis la sortie Sud-est de Boulages, sur la D56

Etude acoustique

- **Campagne d'écoutes** réalisée du **26 Mars au 24 Avril 2024** au niveau des **6 habitations** susceptibles d'être les plus impactées.
- Le **paysage sonore** diurne est **dominé par l'activité agricole**, tandis que le **trafic routier reste faible** ; toutefois, les parcs éoliens voisins peuvent influencer certaines zones de mesure ou zones d'émergences réglementé (ZER).
- **Pour chaque catégorie de vent** (vitesse et orientations sud-ouest ou nord-est), des **plans de gestion sonore** des éoliennes **sont définis** afin de **garantir le respect de la réglementation** concernant l'émergence et/ou les **niveaux de bruit ambiant, de jour, en soirée et de nuit**.
- **Prise en compte du contexte éolien** dans l'analyse des **impacts cumulés** :
 - le parc de la Crayère,
 - Le parc de la Perthe,
 - Le parc de Saint-Oulph,
 - Le parc de Rochebeau,
 - Le parc des Puyats II.



Points de mesures : projet du Vent des Vignes (10)

La Séquence Eviter-Réduire-Compenser

Mesures d'évitement

Humain

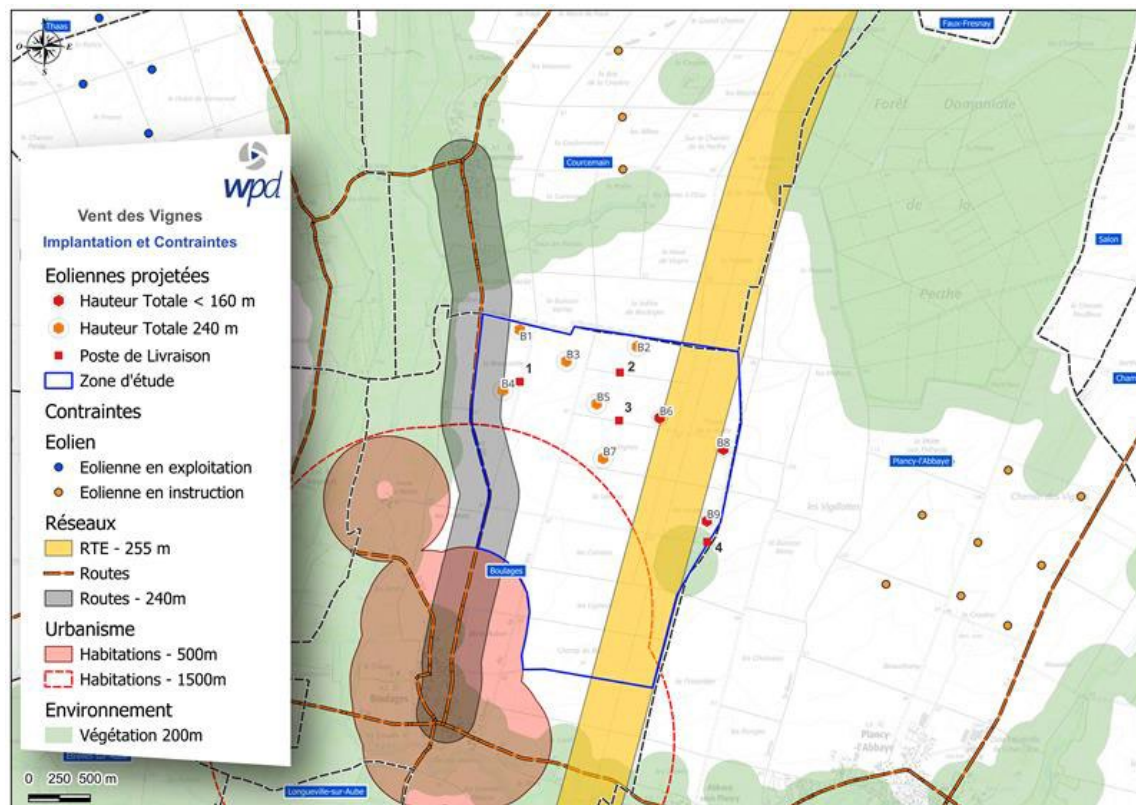
- Eloignement d' 1,5 km des habitations du bourg de Boulages,
- Recul d'une hauteur d'éolienne (240 m) de la départementale,
- Recul de plus d'une hauteur de machine de la ligne RTE à l'est.

Ecologique

- Evitement des zones sensibles,
- Eloignement de 200 mètres en bout de pale des haies et des boisements.

Conception du parc

- Optimisation du tracé des accès.



La Séquence Eviter-Réduire-Compenser

Mesures de réduction

Environnement

- Utilisation maximale des chemins existants,
- Optimisation du démarrage des travaux,
- Mise en place d'un suivi écologique de chantier,
- Limitation des risques de pollutions en phase chantier,
- Limitation de l'attractivité des zones d'implantation des éoliennes,
- Régulation des éoliennes en faveur des chiroptères (bridage),
- Suivi des activités et mortalités chiroptères, busards et autres avifaunes.

Paysage

- Enterrement des câbles de raccordement,
- Intégration paysagère des chemins créés et des plateformes,
- Bardage des PDL en harmonie avec le paysage

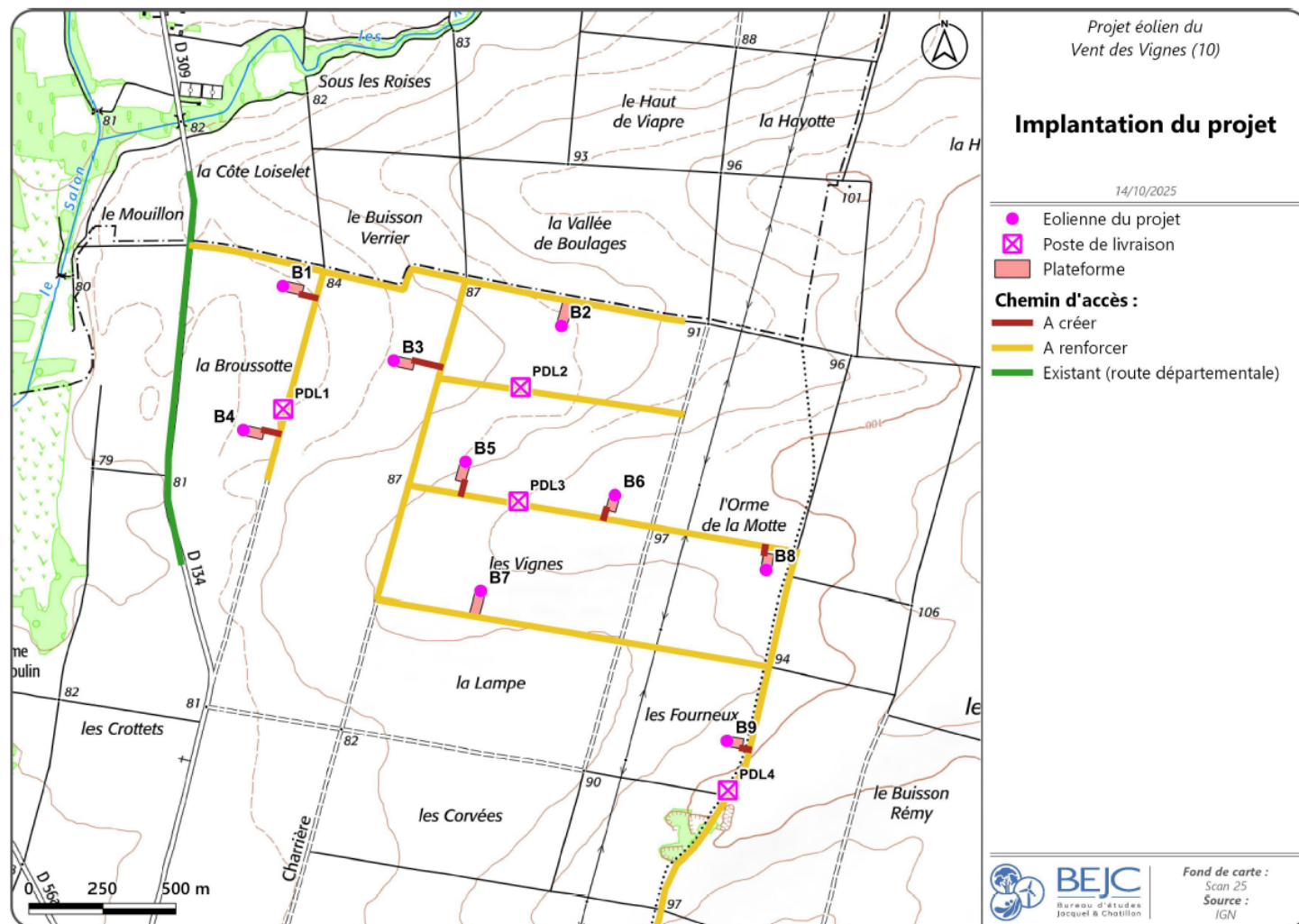
Acoustique

- Plan de fonctionnement acoustique (bridage),
- Mesures acoustiques après la mise en service du parc pour s'assurer de sa conformité acoustique durant son exploitation.

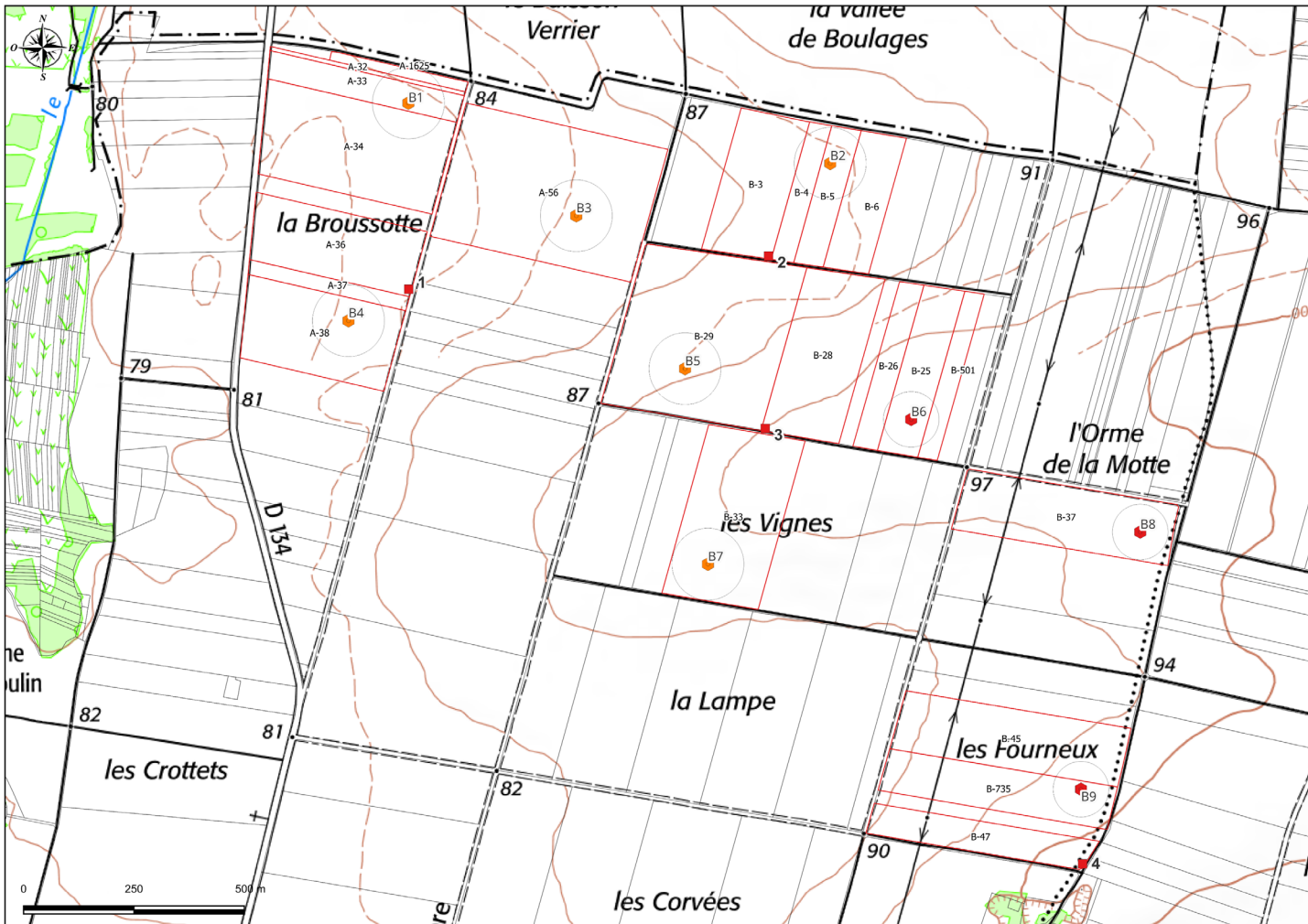
A background image showing a bright sun low on the horizon over a green field, with a blue sky and some clouds.

FOCUS 2 : Compléments techniques

Plan de situation



Plan cadastral

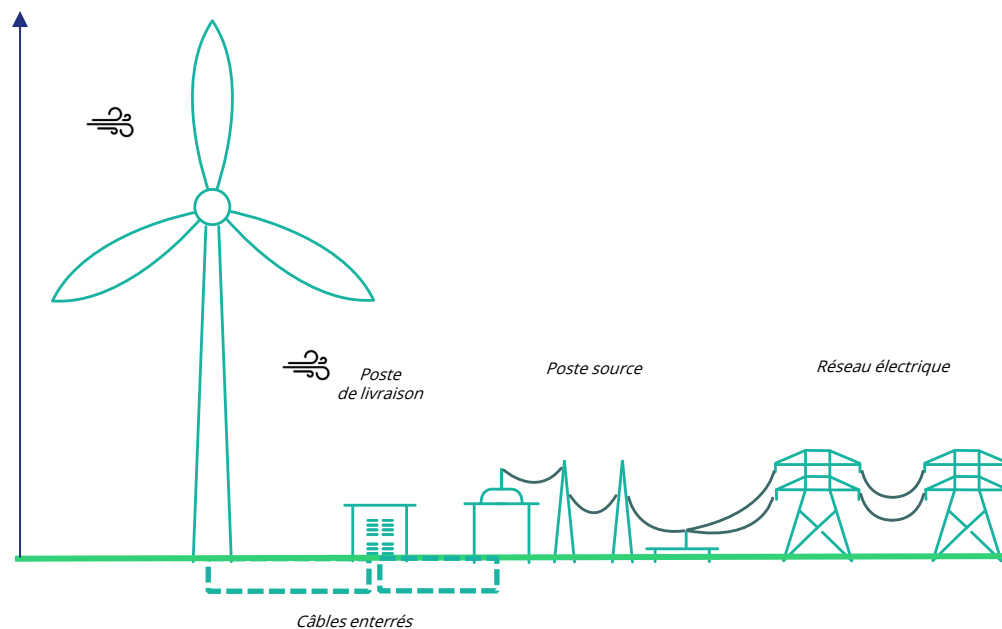


Le raccordement

Plusieurs possibilités de raccordement sont envisageables, en fonction de l'évolution des réseaux électriques :

Raccordement sur un poste existant ou création d'un poste de transformation électrique.

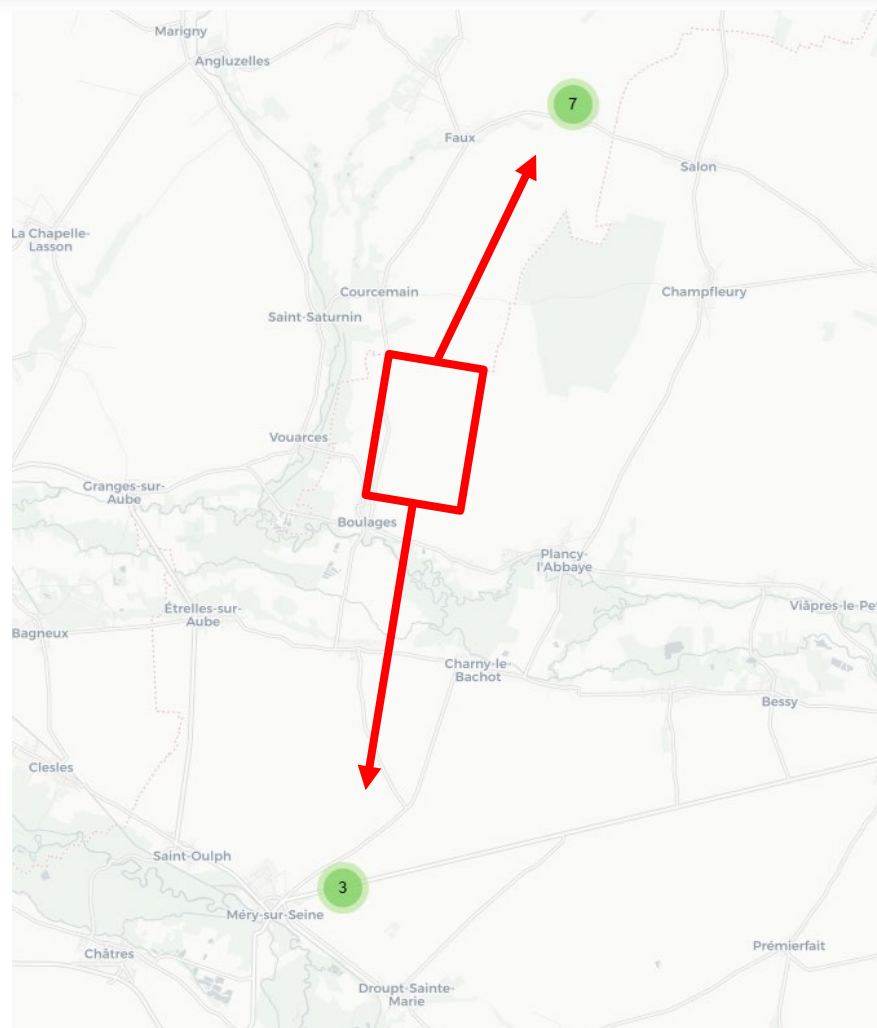
Le choix du scénario sera réalisé en concertation avec les services gestionnaires du réseau.



Le raccordement

Notamment, deux possibilités existent, mais ne sont pas disponibles pour le moment (postes saturés ou à créer), avec des postes au nord du projet entre Faux et Salon et des postes au sud entre Charny-le-Bachot et Saint-Oulph.

À noter que ces tracés privilégieront le passage en domaine public et les câbles électriques seront nécessairement enterrés, généralement en bordure des routes.



Coût prévisionnel connu à ce jour



Investissement
d'environ 1,7 M€/MW



Garanties financières

Avec 6 éoliennes de **4,5MW** et 3 éoliennes de **3,8MW**, le montant initial de la **garantie financière** s'élèvera à **1 185 000 €** pour ce parc éolien.



Les retombées pour le territoire

Une fiscalité long terme pour toutes les collectivités



Des ressources pour les budgets
des collectivités du territoire

BOULAGES
(38,4 MW)

RETOMBEES FISCALES

IFER

65 412€

**Communauté de Communes
Seine et Aube**

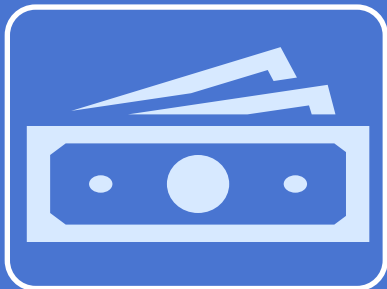
Département de l'Aube

IFER

163 521 €

98 109 €

Mesures d'accompagnement



Proposition de
financement
participatif



Aménagements
en faveur de la
biodiversité

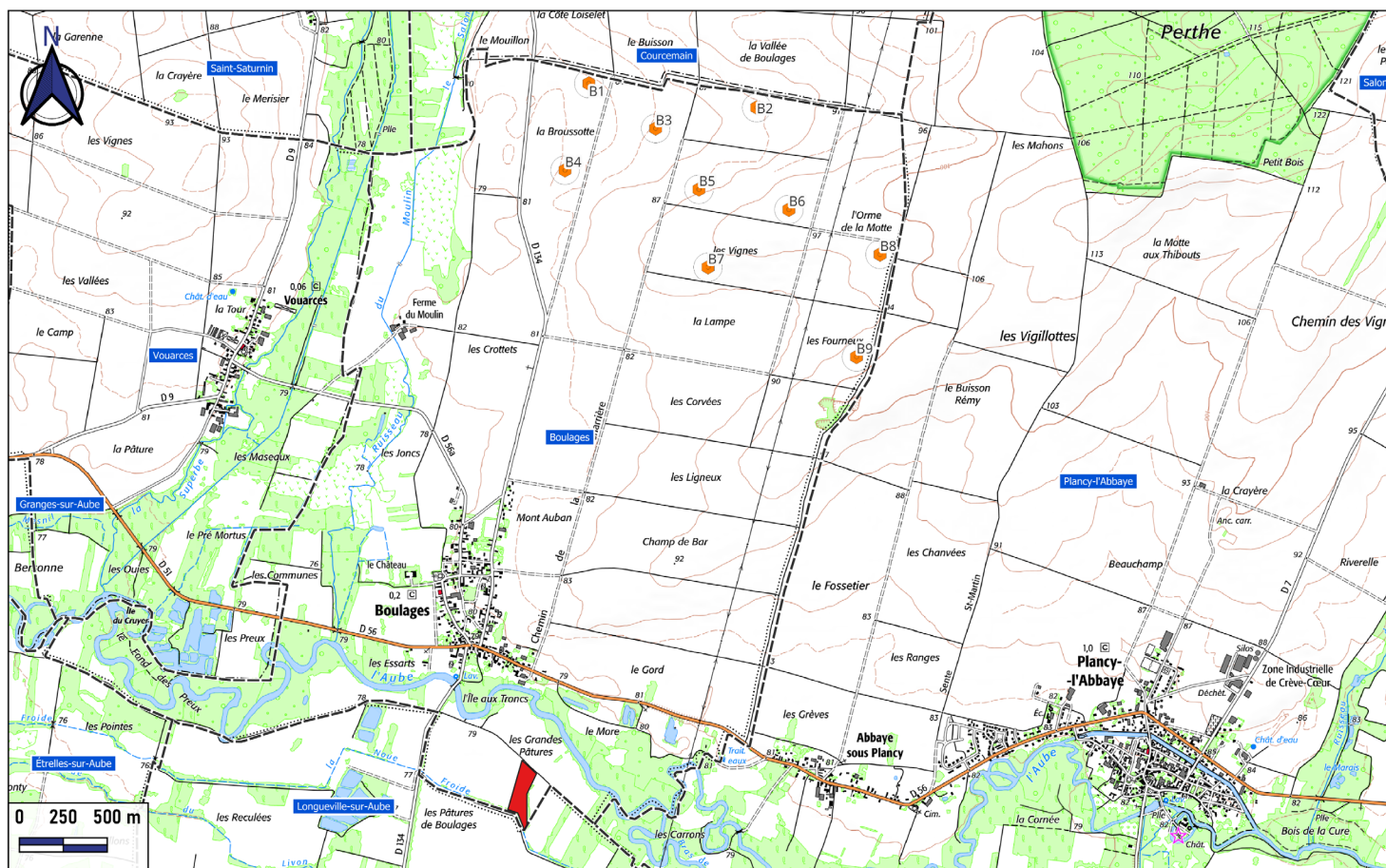


Bourse aux
arbres

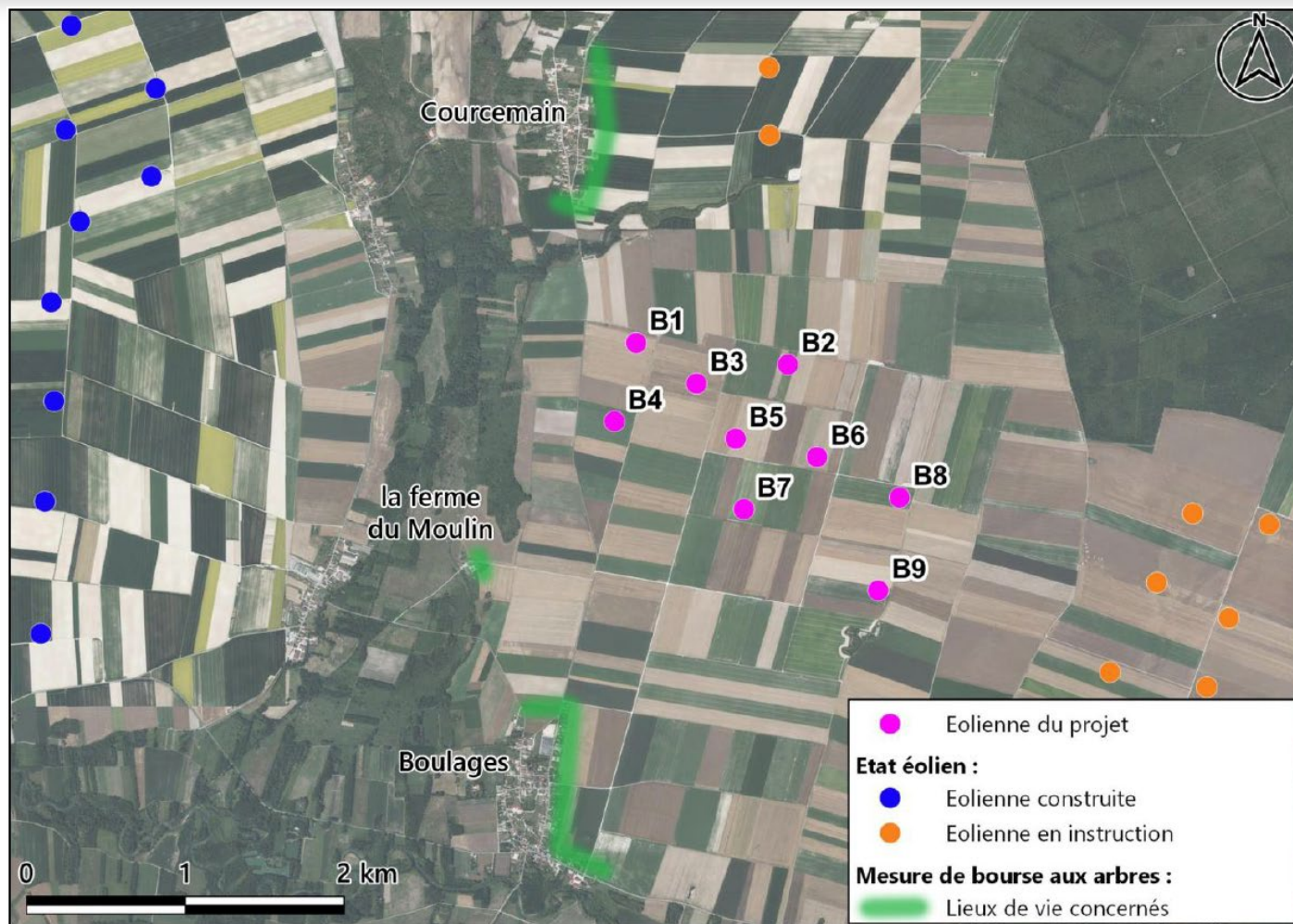
Mesure d'accompagnement : installation d'une jachère de près de 3 ha.

Vent des Vignes (10) - Position de la jachère

D'après les données d'IGN



Mesure d'accompagnement : Bourse aux arbres



Carte 132 : Lieux de vie concernés par la mesure de bourse aux arbres (Source : BE JC)



Merci pour votre attention